

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1239

8 juin 2011

SOMMAIRE

AI IRELAND No. 1 S.à r.l.	59438	J.P. Morgan Partners Global Investors (Sell-down) Luxembourg, S.à r.l.	59472
ALM Luxembourg Investments S.à r.l. ...	59462	LBPOL (Lux) S. à r.l.	59449
Anima Management Company S.A.	59468	LBPOL (Lux) S. à r.l.	59440
Avon Luxembourg Holdings S.à r.l.	59468	Loyalty Partner Holdings S.A.	59426
Base 2000 S.A.	59470	Luxembourgeoise d'Investissements, Fi- nancements et d'Etudes	59449
Belfe S.A.	59472	Mebel Concept S.A.	59451
Bergamis International S.à r.l.	59449	Merlin Entertainments S.à r.l.	59449
Brasserie de Luxembourg Mousel-Diekirch	59445	METZEN S.à r.l., Industrietechnische An- lagen	59451
Cameron Lux IV Sarl	59462	Mobile2Web (US) S.A.	59469
DG IMMO S.A.	59458	Mobile2Web (US) S.A.	59451
Diag'Immo Sarl	59461	Phoenix Contact S.à r.l.	59470
Dream Team Graffé a.s.b.l.	59465	R3 Treatment Finance (Luxembourg) S.à r.l.	59457
Edmond de Rothschild Private Equity Chi- na Investment S.C.A.	59440	Regata Investments S.A.	59452
Episerver International S.à r.l.	59449	Schengen Peace Foundation	59452
Erste Luxemburger Forderungsankaufge- sellschaft AG	59463	Seventer S.A.	59457
Falconi International Holding S.A.-SPF ..	59445	Sweet Home Services S.à r.l.	59466
Five Arrows Co-Investments Holding S.C.A.	59426	Tiagala Holding S.A.	59469
Groovy Consulting S.à r.l.	59468	Trident Luxembourg Holding	59457
Groupe Castelfort S.A.	59448	TRIOFALUX-IMMO société civile immobi- lière	59462
Groupe Lavagnac S.A.	59457	Venus Acquisitions S.à r.l.	59445
Groupe Lavagnac S.A.	59452	Wandergrek S.A.	59462
Hodge's Bay Holdings S.A.	59471		
J.P. Morgan Partners Global Investors (Sell-down II) Luxembourg, S.à r. l.	59472		

Loyalty Partner Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, rue Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 110.640.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 mars 2011.

Référence de publication: 2011044384/10.

(110050092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

Five Arrows Co-Investments Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 147.523.

In the year two thousand and eleven, on the first day of February.
before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Mr. Alain PEIGNEUX, director of company, residing in Luxembourg, himself represented by Mr. Max MAYER, employee, residing in Luxembourg,

acting in his capacity as proxyholder of Five Arrows Managers S.à r.l, a société à responsabilité limitée, having its registered office at 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 143.757, acting as general partner (the "General Partner") of the Company, by virtue of the power of attorney granted by the board of managers of the General Partner dated December 23rd, 2010 (the "Board of Managers"),

the appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record her declarations as follows:

1.- The Company has been incorporated pursuant to a deed of Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on July 3, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on September 1, 2009 page 80 473 number 1677.

2.- The subscribed share capital of the Company is currently set at fifty three thousand six hundred and ten euro (EUR 53,610.-) divided into:

- one (1) management share (the "Management Share") having a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-),
- thirty (30) ordinary shares (the "Ordinary Shares") having a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each,
- two point two hundred and sixty one (2.261) class A shares (the "Class A Shares") having a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each,
- two point two hundred and sixty one (2.261) class B shares (the "Class B Shares") having a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each,
- two point two hundred and sixty one (2.261) class C shares (the "Class C Shares") having a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each,
- two point two hundred and sixty one (2.261) class D shares (the "Class D Shares") having a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each,
- two point two hundred and sixty one (2.261) class E shares (the "Class E Shares") having a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each,
- two point two hundred and sixty one (2.261) class F shares (the "Class F Shares") having a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each,
- two point two hundred and sixty one (2.261) class G shares (the "Class G Shares") having a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each,
- two point two hundred and sixty one (2.261) class H shares (the "Class H Shares") having a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each,
- two point two hundred and sixty one (2.261) class I shares (the "Class I Shares") having a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each,
- two point two hundred and sixty one (2.261) class J shares (the "Class J Shares") having a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each.

3.- Pursuant to article 5.2 of the articles of association of the Company (the "Articles"), the authorised share capital including the subscribed capital of the Partnership is set at EUR 3,031,000.00 (three million thirty one thousand euro) divided into

- 1 (one) management share;
- 30 (thirty) ordinary shares;
- 300 (three hundred) class A shares;
- 300 (three hundred) class B shares;
- 300 (three hundred) class C shares;
- 300 (three hundred) class D shares;
- 300 (three hundred) class E shares;
- 300 (three hundred) class F shares;
- 300 (three hundred) class G shares;
- 300 (three hundred) class H shares;
- 300 (three hundred) class I shares; and
- 300 (three hundred) class J shares;
- 300 (three hundred) class A shares;
- 300 (three hundred) class A shares;

having a nominal value of EUR 1,000 (one thousand euro) each.

Pursuant to article 5.2 of the Articles the General Partner is specially authorized and empowered to (i) realise any increase of the corporate capital within the limits of the authorized capital in one or several successive tranches, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue of the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription rights of the shareholders, in relation to an increase of the corporate capital, for issues of shares against payments in cash.

4.- By resolutions dated June 11, 2010, the General Partner ratified the increase of the share capital of the Company in relation to the issuance of New Shares and the waiver of the preferential subscription rights of the existing shareholders pursuant to article 32-3 (5) of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended and article 5.2 of the Articles. The share capital of the Company was therefore increased on February 19, 2010 by an amount of one hundred twenty eight thousand ninety five euro (EUR 128,095.-) and raised from its amount of fifty three thousand six hundred and ten euro (EUR 53,610.-) to one hundred eighty one thousand seven hundred and five euro (EUR 181,705.-) by issuing:

- twelve point eight thousand and ninety five (12.8095) new class A shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each;
- twelve point eight thousand and ninety five (12.8095) new class B shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each;
- twelve point eight thousand and ninety five (12.8095) new class C shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each;
- twelve point eight thousand and ninety five (12.8095) new class D shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each;
- twelve point eight thousand and ninety five (12.8095) new class E shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each;
- twelve point eight thousand and ninety five (12.8095) new class F shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each;
- twelve point eight thousand and ninety five (12.8095) new class G shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each;
- twelve point eight thousand and ninety five (12.8095) new class H shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each;
- twelve point eight thousand and ninety five (12.8095) new class I shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each;
- twelve point eight thousand and ninety five (12.8095) new class J shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each;

(the "New Shares") which were subscribed as mentioned below.

5.- Thereupon the General Partner acknowledges that the newly issued share capital of the Company was subscribed as follows as of February 19, 2010:

- one point nine hundred and fifty five (1.955) class A shares, one point nine hundred and fifty five (1.955) class B shares, one point nine hundred and fifty five (1.955) class C shares, one point nine hundred and fifty five (1.955) class D shares, one point nine hundred and fifty five (1.955) class E shares, one point nine hundred and fifty five (1.955) class F shares, one point nine hundred and fifty five (1.955) class G shares, one point nine hundred and fifty five (1.955) class H shares, one point nine hundred and fifty five (1.955) class I shares and one point nine hundred and fifty five (1.955) class J shares

by Mr. Irving Bellotti, having his address at 60, Corso Magenta I-20123 Milan, for a total amount of nineteen thousand five hundred and fifty euro (EUR 19,550.-);

- zero point four hundred twenty five (0.425) class A shares, zero point four hundred twenty five (0.425) class B shares, zero point four hundred twenty five (0.425) class C shares, zero point four hundred twenty five (0.425) class D shares, zero point four hundred twenty five (0.425) class E shares, zero point four hundred twenty five (0.425) class F shares, zero point four hundred twenty five (0.425) class G shares, zero point four hundred twenty five (0.425) class H shares, zero point four hundred twenty five (0.425) class I shares and zero point four hundred twenty five (0.425) class J shares by Mr. Alessandro Bertolini, having his address at 32 Via Legnano I-20121 Milan, for a total amount of four thousand two hundred and fifty euro (EUR 4,250.-);

- zero point four hundred twenty five (0.425) class A shares, zero point four hundred twenty five (0.425) class B shares, zero point four hundred twenty five (0.425) class C shares, zero point four hundred twenty five (0.425) class D shares, zero point four hundred twenty five (0.425) class E shares, zero point four hundred twenty five (0.425) class F shares, zero point four hundred twenty five (0.425) class G shares, zero point four hundred twenty five (0.425) class H shares, zero point four hundred twenty five (0.425) class I shares and zero point four hundred twenty five (0.425) class J shares by Mr. Nicola Ceccarelli, having his address at Flat 4-46, Ennismore Gardens UK London SW7 1 AQ, for a total amount of four thousand two hundred and fifty euro (EUR 4,250.-);

- zero point six hundred twenty nine (0.629) class A shares, zero point six hundred twenty nine (0.629) class B shares, zero point six hundred twenty nine (0.629) class C shares, zero point six hundred twenty nine (0.629) class D shares, zero point six hundred twenty nine (0.629) class E shares, zero point six hundred twenty nine (0.629) class F shares, zero point six hundred twenty nine (0.629) class G shares, zero point six hundred twenty nine (0.629) class H shares, zero point six hundred twenty nine (0.629) class I shares and zero point six hundred twenty nine (0.629) class J shares, by Mr. Luca Cicchetti, having his address at Via Lamarmora 6, I-20122 Milan, for a total amount of six thousand two hundred and ninety euro (EUR 6,290.-)

- two point zero seventy four (2.074) class A shares, two point zero seventy four (2.074) class B shares, two point zero seventy four (2.074) class C shares, two point zero seventy four (2.074) class D shares, two point zero seventy four (2.074) class E shares, two point zero seventy four (2.074) class F shares, two point zero seventy four (2.074) class G shares, two point zero seventy four (2.074) class H shares, two point zero seventy four (2.074) class I shares and two point zero seventy four (2.074) class J shares, by Mr. Alessandro Daffina, having his address at Via G, Morone 4, I-20121 Milan; for a total amount of twenty thousand seven hundred and forty euro (EUR 20,740.-)

- zero point six hundred and twenty nine (0.629) class A shares, zero point six hundred and twenty nine (0.629) class B shares, zero point six hundred and twenty nine (0.629) class C shares, zero point six hundred and twenty nine (0.629) class D shares, zero point six hundred and twenty nine (0.629) class E shares, zero point six hundred and twenty nine (0.629) class F shares, zero point six hundred and twenty nine (0.629) class G shares, zero point six hundred and twenty nine (0.629) class H shares, zero point six hundred and twenty nine (0.629) class I shares and zero point six hundred and twenty nine (0.629) class J shares, by Mr. Alessio De Comite, having his address at Via Alfredo Oriani 6, I-20122 Milan, for a total amount of six thousand two hundred and ninety euro (EUR 6,290.-)

- zero point four hundred twenty five (0.425) class A shares, zero point four hundred twenty five (0.425) class B shares, zero point four hundred twenty five (0.425) class C shares, zero point four hundred twenty five (0.425) class D shares, zero point four hundred twenty five (0.425) class E shares, zero point four hundred twenty five (0.425) class F shares, zero point four hundred twenty five (0.425) class G shares, zero point four hundred twenty five (0.425) class H shares, zero point four hundred twenty five (0.425) class I shares and zero point four hundred twenty five (0.425) class J shares by Mr. Massimo De Lisio, having his address at Via Giotto 3, I-20145 Milan, for a total amount of four thousand two hundred and fifty euro (EUR 4,250.-);

- zero point six hundred and twenty nine (0.629) class A shares, zero point six hundred and twenty nine (0.629) class B shares, zero point six hundred and twenty nine (0.629) class C shares, zero point six hundred and twenty nine (0.629) class D shares, zero point six hundred and twenty nine (0.629) class E shares, zero point six hundred and twenty nine (0.629) class F shares, zero point six hundred and twenty nine (0.629) class G shares, zero point six hundred and twenty nine (0.629) class H shares, zero point six hundred and twenty nine (0.629) class I shares and zero point six hundred and twenty nine (0.629) class J shares, by Mr. Giuseppe Guglielmi, having his address at Via Boccaccio 4, I-20123 Milan, for a total amount of six thousand two hundred and ninety euro (EUR 6,290.)

- zero point four hundred twenty five (0.425) class A shares, zero point four hundred twenty five (0.425) class B shares, zero point four hundred twenty five (0.425) class C shares, zero point four hundred twenty five (0.425) class D shares, zero point four hundred twenty five (0.425) class E shares, zero point four hundred twenty five (0.425) class F shares, zero point four hundred twenty five (0.425) class G shares, zero point four hundred twenty five (0.425) class H shares, zero point four hundred twenty five (0.425) class I shares and zero point four hundred twenty five (0.425) class J shares by Mr. Luigi Labbate, having his address at Via Ciro Menotti 7, I-20129 Milan, for a total amount of four thousand two hundred and fifty euro (EUR 4,250.-);

- two point two hundred and twenty seven (2.227) class A shares, two point two hundred and twenty seven (2.227) class B shares, two point two hundred and twenty seven (2.227) class C shares, two point two hundred and twenty seven (2.227) class D shares, two point two hundred and twenty seven (2.227) class E shares, two point two hundred and

twenty seven (2.227) class F shares, two point two hundred and twenty seven (2.227) class G shares, two point two hundred and twenty seven (2.227) class H shares, two point two hundred and twenty seven (2.227) class I shares and two point two hundred and twenty seven (2.227) class J shares, by Mr. Nicola Paini having his address at Via Bernardino Telesio 15 I-20145 Milan, for a total amount of twenty two thousand two hundred and seventy euro (EUR 22,270.-)

- zero point four hundred twenty five (0.425) class A shares, zero point four hundred twenty five (0.425) class B shares, zero point four hundred twenty five (0.425) class C shares, zero point four hundred twenty five (0.425) class D shares, zero point four hundred twenty five (0.425) class E shares, zero point four hundred twenty five (0.425) class F shares, zero point four hundred twenty five (0.425) class G shares, zero point four hundred twenty five (0.425) class H shares, zero point four hundred twenty five (0.425) class I shares and zero point four hundred twenty five (0.425) class J shares by Mr. Fabio Palazzo, having his address at Via E, De Amicis 59, I-20121 Milan, for a total, amount of four thousand two hundred and fifty euro (EUR 4,250.-);

- zero point four hundred twenty five (0.425) class A shares, zero point four hundred twenty five (0.425) class B shares, zero point four hundred twenty five (0.425) class C shares, zero point four hundred twenty five (0.425) class D shares, zero point four hundred twenty five (0.425) class E shares, zero point four hundred twenty five (0.425) class F shares, zero point four hundred twenty five (0.425) class G shares, zero point four hundred twenty five (0.425) class H shares, zero point four hundred twenty five (0.425) class I shares and zero point four hundred twenty five (0.425) class J shares by Mrs. Illaria Romagnoli, having her address at Via Mercato 3, I-20121 Milan, for a total amount of four thousand two hundred and fifty euro (EUR 4,250.-);

- one point two hundred and seventy five (1.275) class A shares, one point two hundred and seventy five (1.275) class B shares, one point two hundred and seventy five (1.275) class C shares, one point two hundred and seventy five (1.275) class D shares, zero point two hundred and twenty five (0.225) class E shares, one point two hundred and seventy five (1.275) class F shares, one point two hundred and seventy five (1.275) class G shares, one point two hundred and seventy five (1.275) class H shares, one point two hundred and seventy five (1.275) class I shares and one point two hundred and seventy five (1.275) class J shares, by Mr. Edoardo Subert having his address at Piazza della Repubblica 22, I-20124 Milan, for a total amount of twelve thousand seven hundred and fifty euro (EUR 12,750.-)

- zero point eight thousand four hundred and fifteen (0.8415) class A shares, zero point eight thousand four hundred and fifteen (0.8415) class B shares, zero point eight thousand four hundred and fifteen (0.8415) class C shares, zero point eight thousand four hundred and fifteen (0.8415) class D shares, zero point eight thousand four hundred and fifteen (0.8415) class E shares, zero point eight thousand four hundred and fifteen (0.8415) class F shares, zero point eight thousand four hundred and fifteen (0.8415) class G shares, zero point eight thousand four hundred and fifteen (0.8415) class H shares, zero point eight thousand four hundred and fifteen (0.8415) class I shares and zero point eight thousand four hundred and fifteen (0.8415) class J shares, by Mr. Enrico Testa having his address at Località Sesta La Capriola 1, I-58014 Mandano, for a total amount of eight thousand four hundred and fifteen euro (EUR 8,415.-)

All the one hundred twenty eight point zero and ninety nine (128.095) New Shares were fully subscribed by the above mentioned subscribers being fully paid up in cash, so that the amount of one hundred twenty eight thousand ninety five euro (EUR 128,095.-) was at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it. The justifying documents of the subscriptions have been produced to the undersigned notary, who acknowledges it.

6.- By the resolutions dated October 8, 2010, the General Partner ratified the increase of the share capital of the Company in relation to the issuance of New Shares and the waiver of the preferential subscription rights of the existing shareholders pursuant to article 32-3 (5) of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended and article 5.2 of the Articles. The share capital of the Company was therefore increased on July 20, 2010 by an amount of one hundred forty three thousand three hundred euro (EUR 143,300.-) and raised from its amount of one hundred eighty one thousand seven hundred and five euro (EUR 181,705.-) to three hundred twenty five thousand and five euro (EUR 325,005.-) by issuing:

- fourteen point thirty three (14.33) new class A shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each;
 - fourteen point thirty three (14.33) new class B shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each;
 - fourteen point thirty three (14.33) new class C shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each;
 - fourteen point thirty three (14.33) new class D shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each;
 - fourteen point thirty three (14.33) new class E shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each;
 - fourteen point thirty three (14.33) new class F shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each;
 - fourteen point thirty three (14.33) new class G shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each;
 - fourteen point thirty three (14.33) new class H shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each;
 - fourteen point thirty three (14.33) new class I shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each;
 - fourteen point thirty three (14.33) new class J shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each;
- (the "New Shares") which were subscribed as mentioned below.

7.- Thereupon the General Partner acknowledges that the newly issued share capital of the Company was subscribed as follows as of July 20, 2010:

- two point three (2.3) class A shares, two point three (2.3) class B shares, two point three (2.3) class C shares, two point three (2.3) class D shares, two point three (2.3) class E shares, two point three (2.3) class F shares, two point three (2.3) class G shares, two point three (2.3) class H shares, two point three (2.3) class I shares and two point three (2.3) class J shares by Mr. Irving Bellotti, having his address at 60, Corso Magenta I-20123 Milan, for a total amount of twenty three thousand euro (EUR 23,000.-);

- zero point five (0.5) class A shares, zero point five (0.5) class B shares, zero point five (0.5) class C shares, zero point five (0.5) class D shares, zero point five (0.5) class E shares, zero point five (0.5) class F shares, zero point five (0.5) class G shares, zero point five (0.5) class H shares, zero point five (0.5) class I shares and zero point five (0.5) class J shares by Mr. Alessandro Bertolini, having his address at 32 Via Legnano I-20121 Milan, for a total amount of five thousand euro (EUR 5,000.-);

- zero point five (0.5) class A shares, zero point five (0.5) class B shares, zero point five (0.5) class C shares, zero point five (0.5) class D shares, zero point five (0.5) class E shares, zero point five (0.5) class F shares, zero point five (0.5) class G shares, zero point five (0.5) class H shares, zero point five (0.5) class I shares and zero point five (0.5) class J shares by Mr. Nicola Ceccarelli, having his address at Flat 4-46, Ennismore Gardens UK London SW7 1 AQ, for a total amount of five thousand euro (EUR 5,000.-);

- zero point seventy four (0.74) class A shares, zero point seventy four (0.74) class B shares, zero point seventy four (0.74) class C shares, zero point seventy four (0.74) class D shares, zero point seventy four (0.74) class E shares, zero point seventy four (0.74) class F shares, zero point seventy four (0.74) class G shares, zero point seventy four (0.74) class H shares, zero point seventy four (0.74) class I shares and zero point seventy four (0.74) class J shares, by Mr. Luca Cicchetti, having his address at Via Lamarmora 6, I-20122 Milan, for a total amount of seven thousand four hundred euro (EUR 7,400.-);

- two point forty four (2.44) class A shares, two point forty four (2.44) class B shares, two point forty four (2.44) class C shares, two point forty four (2.44) class D shares, two point forty four (2.44) class E shares, two point forty four (2.44) class F shares, two point forty four (2.44) class G shares, two point forty four (2.44) class H shares, two point forty four (2.44) class I shares and two point forty four (2.44) class J shares, by Mr. Alessandro Daffina, having his address at Via G, Morone 4, I-20121 Milan; for a total amount of twenty four thousand four hundred euro (EUR 24,400.-);

- zero point seventy four (0.74) class A shares, zero point seventy four (0.74) class B shares, zero point seventy four (0.74) class C shares, zero point seventy four (0.74) class D shares, zero point seventy four (0.74) class E shares, zero point seventy four (0.74) class F shares, zero point seventy four (0.74) class G shares, zero point seventy four (0.74) class H shares, zero point seventy four (0.74) class I shares and zero point seventy four (0.74) class J shares, by Mr. Alessio De Comitè, having his address at Via Alfredo Oriani 6, I-20122 Milan, for a total amount of seven thousand four hundred euro (EUR 7,400.-);

- zero point five (0.5) class A shares, zero point five (0.5) class B shares, zero point five (0.5) class C shares, zero point five (0.5) class D shares, zero point five (0.5) class E shares, zero point five (0.5) class F shares, zero point five (0.5) class G shares, zero point five (0.5) class H shares, zero point five (0.5) class I shares and zero point five (0.5) class J shares by Mr. Massimo De Lisio, having his address at Via Giotto 3, I-20145 Milan, for a total amount of five thousand euro (EUR 5,000.-);

- zero point five (0.5) class A shares, zero point five (0.5) class B shares, zero point five (0.5) class C shares, zero point five (0.5) class D shares, zero point five (0.5) class E shares, zero point five (0.5) class F shares, zero point five (0.5) class G shares, zero point five (0.5) class H shares, zero point five (0.5) class I shares and zero point five (0.5) class J shares by Mr. Luigi Labbate, having his address at Via Ciro Menotti 7, I-20129 Milan, for a total amount of five thousand euro (EUR 5,000.-);

- two point sixty two (2.62) class A shares, two point sixty two (2.62) class B shares, two point sixty two (2.62) class C shares, two point sixty two (2.62) class D shares, two point sixty two (2.62) class E shares, two point sixty two (2.62) class F shares, two point sixty two (2.62) class G shares, two point sixty two (2.62) class H shares, two point sixty two (2.62) class I shares and two point sixty two (2.62) class J shares, by Mr. Nicola Paini having his address at Via Bernardino Telesio 15 I-20145 Milan, for a total amount of twenty six thousand two hundred euro (EUR 26,200.-)

- zero point five (0.5) class A shares, zero point five (0.5) class B shares, zero point five (0.5) class C shares, zero point five (0.5) class D shares, zero point five (0.5) class E shares, zero point five (0.5) class F shares, zero point five (0.5) class G shares, zero point five (0.5) class H shares, zero point five (0.5) class I shares and zero point five (0.5) class J shares by Mr. Fabio Palazzo, having his address at Via E, De Amicis 59, I-20121 Milan, for a total amount of five thousand euro (EUR 5,000.-);

- zero point five (0.5) class A shares, zero point five (0.5) class B shares, zero point five (0.5) class C shares, zero point five (0.5) class D shares, zero point five (0.5) class E shares, zero point five (0.5) class F shares, zero point five (0.5) class G shares, zero point five (0.5) class H shares, zero point five (0.5) class I shares and zero point five (0.5) class J shares by Mrs. Illaria Romagnoli, having her address at Via Mercato 3, I-20121 Milan, for a total amount of five thousand euro (EUR 5,000.-);

- one point five (1.5) class A shares, one point five (1.5) class B shares, one point five (1.5) class C shares, one point five (1.5) class D shares, one point five (1.5) class E shares, one point five (1.5) class F shares, one point five (1.5) class G shares, one point five (1.5) class H shares, one point five (1.5) class I shares and one point five (1.5) class J shares, by Mr.

Edoardo Subert having his address at Piazza della Repubblica 22, I-20124 Milan, for a total amount of fifteen thousand euro (EUR 15,000.-);

- zero point ninety nine (0.99) class A shares, zero point ninety nine (0.99) class B shares, zero point ninety nine (0.99) class C shares, zero point ninety nine (0.99) class D shares, zero point ninety nine (0.99) class E shares, zero point ninety nine (0.99) class F shares, zero point ninety nine (0.99) class G shares, zero point ninety nine (0.99) class H shares, zero point ninety nine (0.99) class I shares and zero point ninety nine (0.99) class J shares, by Mr. Enrico Testa having his address at Località Sesta La Capriola 1, I-58014 Mandano, for a total amount of nine thousand nine hundred euro (EUR 9,900.);

- Mr. Giuseppe Guglielmi, having his address at Via Boccaccio 4, I-20123 Milan, for a total amount of zero euro (EUR 0.)

As mentioned in the resolutions of the General Partner dated October 8, 2010, Mr. Guglielmi had informed the Board of Managers about his intention of transferring his commitment and his shares, the Board of Managers had therefore resolved to approve the exemption of Mr. Giuseppe Guglielmi from his attending of the mentioned capital call.

All the one hundred forty three point three (143.3) New Shares were fully subscribed by the above mentioned subscribers being fully paid up in cash, so that the amount of one hundred forty three thousand three hundred euro (EUR 143,300.-) was at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it. The justifying documents of the subscriptions have been produced to the undersigned notary, who acknowledges it.

8.- As a consequence of the above increase of share capital article 5.1. of the Articles is amended and shall now read as follows:

" Art. 5. Capital.

5.1 The issued share capital of the Company is set at three hundred twenty five thousand and five euro (EUR 325,005.-) divided into:

- one (1) management share (the "Management Share") having a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-),
- thirty (30) ordinary shares (the "Ordinary Shares") having a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each,
- twenty nine point four thousand five (29,4005) class A shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each;
- twenty nine point four thousand five (29,4005) class B shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each;
- twenty nine point four thousand five (29,4005) class C shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each;
- twenty nine point four thousand five (29,4005) class D shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each;
- twenty nine point four thousand five (29,4005) class E shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each;
- twenty nine point four thousand five (29,4005) class F shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each;
- twenty nine point four thousand five (29,4005) class G shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each;
- twenty nine point four thousand five (29,4005) class H shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each;
- twenty nine point four thousand five (29,4005) class I shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each;
- twenty nine point four thousand five (29,4005) class J shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each;

The Ordinary Shares, the Management Share and all other Classes of shares which may be issued by the Company from time to time in accordance with these Articles shall be together referred to as the "Shares".

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present increase of capital, are estimated at three thousand euros.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading the present deed to the appearing person, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le premier février.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

M. Alain PEIGNEUX, administrateur de sociétés, résidant à Luxembourg, lui-même représenté par M. Max MAYER, employé, résidant à Luxembourg,

Agissant en sa qualité de mandataire de Five Arrows Managers S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 3 rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 143.757, agissant en sa qualité de gérant commandité (l'"Associé Commandité") de la Société,

en vertu de la procuration donnée par le Conseil de Gérance de l'Associé Commandité en date du 23 décembre 2010 (le "Conseil de Gérance"), le comparant, qui agit ès qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1.- La Société a été constituée en vertu d'un acte notarié de Joëlle BADEN, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 3 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations le 1^{er} septembre 2009 page 80 473 sous le numéro 1677.

2.- Le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (53.610,- EUR), divisé en:

- une (1) action d'Associé Commandité ayant une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) attribuée à l'Associé Commandité;

- trente (30) actions ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) chacune attribuées aux Associés Commanditaires;

- deux virgule deux cent soixante et une (2,261) actions de classe A ayant une valeur nominale de EUR 1,000 (mille euros) chacune;

- deux virgule deux cent soixante et une (2,261) actions de classe B ayant une valeur nominale de EUR 1,000 (mille euros) chacune;

- deux virgule deux cent soixante et une (2,261) actions de classe C ayant une valeur nominale de EUR 1,000 (mille euros) chacune;

- deux virgule deux cent soixante et une (2,261) actions de classe D ayant une valeur nominale de EUR 1,000 (mille euros) chacune;

- deux virgule deux cent soixante et une (2,261) actions de classe E ayant une valeur nominale de EUR 1,000 (mille euros) chacune;

- deux virgule deux cent soixante et une (2,261) actions de classe F ayant une valeur nominale de EUR 1,000 (mille euros) chacune;

- deux virgule deux cent soixante et une (2,261) actions de classe G ayant une valeur nominale de EUR 1,000 (mille euros) chacune;

- deux virgule deux cent soixante et une (2,261) actions de classe H ayant une valeur nominale de EUR 1,000 (mille euros) chacune;

- deux virgule deux cent soixante et une (2,261) actions de classe I ayant une valeur nominale de EUR 1,000 (mille euros) chacune;

- deux virgule deux cent soixante et une (2,261) actions de classe J ayant une valeur nominale de EUR 1,000 (mille euros) chacune;

3.- Conformément à l'article 5.2 des statuts de la société (les "Statuts"), le capital autorisé y compris le capital souscrit de la société est fixé, à trois millions trente et un mille euros (3.031.000,- EUR) divisé en:

- 1 (une) action d'Associé Commandité;

- 30 (trente) actions ordinaires;

- 300 (trois cents) actions de classe A;

- 300 (trois cents) actions de classe B;

- 300 (trois cents) actions de classe C;

- 300 (trois cents) actions de classe D;

- 300 (trois cents) actions de classe E;

- 300 (trois cents) actions de classe F;

- 300 (trois cents) actions de classe G;

- 300 (trois cents) actions de classe H;

- 300 (trois cents) actions de classe I et

- 300 (trois cents) actions de classe J

ayant une valeur nominale de EUR 1,000 (mille euros) chacune.

Conformément à l'article 5.2 des Statuts, l'Associé Commandité est autorisé spécialement et est en charge de (i) réaliser cette augmentation de capital dans les limites du capital autorisé en une seule fois ou par tranches successives

par émission d'actions nouvelles, avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces ou d'apports en nature, par transformation de créances ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles; (iii) supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires, lors d'une augmentation de capital réalisée, dans les cas d'émission d'actions contre apports en espèces.

4.- Par résolutions du 11 Juin 2010, le l'Associé Commandité a approuvé l'augmentation de capital social de la Société relativement à l'émission de Nouvelles Actions et la renonciation aux droits préférentiels de souscription des actionnaires existants conformément à l'article 32-3 (5) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle qu'amendée et à l'article 5.2 des Statuts. Le capital social de la Société a été augmenté à la date du 19 février 2010 d'un montant de cent vingt huit mille quatre-vingt quinze euros (128.095,-EUR) et élevé de son montant de cinquante trois mille six cent dix euros (53.610,- EUR) à cent quatre-vingt un mille sept cent cinq euros (181.705,-EUR) par l'émission de:

- douze virgule huit mille quatre-vingt-quinze (12,8095) nouvelles actions de classe A ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1,000.-) chacune;
- douze virgule huit mille quatre-vingt-quinze (12,8095) nouvelles actions de classe B ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1,000.-) chacune;
- douze virgule huit mille quatre-vingt-quinze (12,8095) nouvelles actions de classe C ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1,000.-) chacune;
- douze virgule huit mille quatre-vingt-quinze (12,8095) nouvelles actions de classe D ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1,000.-) chacune;
- douze virgule huit mille quatre-vingt-quinze (12,8095) nouvelles actions de classe E ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1,000.-) chacune;
- douze virgule huit mille quatre-vingt-quinze (12,8095) nouvelles actions de classe F ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1,000.-) chacune;
- douze virgule huit mille quatre-vingt-quinze (12,8095) nouvelles actions de classe G ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1,000.-) chacune;
- douze virgule huit mille quatre-vingt-quinze (12,8095) nouvelles actions de classe H ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1,000.-) chacune;
- douze virgule huit mille quatre-vingt-quinze (12,8095) nouvelles actions de classe I ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1,000.-) chacune;
- douze virgule huit mille quatre-vingt-quinze (12,8095) nouvelles actions de classe J ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1,000.-) chacune;

(les "Nouvelles Actions") qui ont été souscrites tel qu'indiqué ci-dessous.

5.- Sur ce, l'Associé Commandité reconnaît que le capital social de la Société nouvellement émis a été souscrit comme suit à la date du 19 Février 2010:

- une virgule neuf cent cinquante cinq (1,955) actions de classe A, une virgule neuf cent cinquante cinq (1,955) actions de classe B, une virgule neuf cent cinquante cinq (1,955) actions de classe C, une virgule neuf cent cinquante cinq (1,955) actions de classe D, une virgule neuf cent cinquante cinq (1,955) actions de classe E, une virgule neuf cent cinquante cinq (1,955) actions de classe F, une virgule neuf cent cinquante cinq (1,955) actions de classe G, une virgule neuf cent cinquante cinq (1,955) actions de classe H, une virgule neuf cent cinquante cinq (1,955) actions de classe I et une virgule neuf cent cinquante cinq (1,955) actions de classe J par M. Irving Bellotti, ayant son adresse 60, Corso Magenta I-20123 Milan, pour un montant total de dix-neuf mille cinq cent cinquante euros (EUR 19.550,-);
- zéro virgule quatre cent vingt-cinq (0,425) actions de classe A, zéro virgule quatre cent vingt-cinq (0,425) actions de classe B, zéro virgule quatre cent vingt-cinq (0,425) actions de classe C, zéro virgule quatre cent vingt-cinq (0,425) actions de classe D, zéro virgule quatre cent vingt-cinq (0,425) actions de classe E, zéro virgule quatre cent vingt-cinq (0,425) actions de classe F, zéro virgule quatre cent vingt-cinq (0,425) actions de classe G, zéro virgule quatre cent vingt-cinq (0,425) actions de classe H, zéro virgule quatre cent vingt-cinq (0,425) actions de classe I et zéro virgule quatre cent vingt-cinq (0,425) actions de classe J par M. Alessandro Bertolini, ayant son adresse 32 Via Legnano I-20121 Milan, pour un montant total de quatre mille deux cent cinquante euros (EUR 4.250,-);
- zéro virgule quatre cent vingt-cinq (0,425) actions de classe A, zéro virgule quatre cent vingt-cinq (0,425) actions de classe B, zéro virgule quatre cent vingt-cinq (0,425) actions de classe C, zéro virgule quatre cent vingt-cinq (0,425) actions de classe D, zéro virgule quatre cent vingt-cinq (0,425) actions de classe E, zéro virgule quatre cent vingt-cinq (0,425) actions de classe F, zéro virgule quatre cent vingt-cinq (0,425) actions de classe G, zéro virgule quatre cent vingt-cinq (0,425) actions de classe H, zéro virgule quatre cent vingt-cinq (0,425) actions de classe I et zéro virgule quatre cent vingt-cinq (0,425) actions de classe J par M. Nicola Ceccarelli, ayant son adresse Flat 4-46, Ennismore Gardens UK London SW7 1 AQ, pour un montant total de quatre mille deux cent cinquante euros (EUR 4.250,-);
- zéro virgule six cent vingt neuf (0,629) actions de classe A, zéro virgule six cent vingt neuf (0,629) actions de classe B, zéro virgule six cent vingt neuf (0,629) actions de classe C, zéro virgule six cent vingt neuf (0,629) actions de classe D, zéro virgule six cent vingt neuf (0,629) actions de classe E, zéro virgule six cent vingt neuf (0,629) actions de classe F,

zéro virgule six cent vingt neuf (0,629) actions de classe G, zéro virgule six cent vingt neuf (0,629) actions de classe H, zéro virgule six cent vingt neuf (0,629) actions de classe I et zéro virgule six cent vingt neuf (0,629) actions de classe J, par M. Luca Cicchetti, ayant son adresse Via Lamarmora 6, I-20122 Milan, pour un montant total de six mille deux cent quatre-vingt dix euros (EUR 6.290,-);

- deux virgule soixante quatorze (2.074) actions de classe A, zéro virgule deux virgule soixante quatorze (2.074) actions de classe B, deux virgule soixante quatorze (2.074) actions de classe C, deux virgule soixante quatorze (2.074) actions de classe D, deux virgule soixante quatorze (2.074) actions de classe E, deux virgule soixante quatorze (2.074) actions de classe F, deux virgule soixante-quatorze (2.074) actions de classe G, deux virgule soixante-quatorze (2.074) actions de classe H, deux virgule soixante-quatorze (2.074) actions de classe I et deux virgule soixante-quatorze (2.074) actions de classe J, by M. Alessandro Daffina, ayant son adresse Via G, Morone 4, I-20121 Milan; pour un montant total de vingt mille sept cent quarante euros (EUR 20.740,-);

- zéro virgule six cent vingt-neuf (0,629) actions de classe A, zéro virgule six cent vingt-neuf (0,629) actions de classe B, zéro virgule six cent vingt-neuf (0,629) actions de classe C, zéro virgule six cent vingt-neuf (0,629) actions de classe D, zéro virgule six cent vingt-neuf (0,629) actions de classe E, zéro virgule six cent vingt-neuf (0,629) actions de classe F, zéro virgule six cent vingt-neuf (0,629) actions de classe G, zéro virgule six cent vingt-neuf (0,629) actions de classe H, zéro virgule six cent vingt-neuf (0,629) actions de classe I et zéro virgule six cent vingt neuf (0,629) actions de classe J, par M. Alessio De Comitè, ayant son adresse Via Alfredo Oriani 6, I-20122 Milan, pour un montant total de six mille deux cent quatre-vingt dix euros (EUR 6.290,-);

- zéro virgule quatre cent vingt-cinq (0,425) actions de classe A, zéro virgule quatre cent vingt-cinq (0,425) actions de classe B, zéro virgule quatre cent vingt-cinq (0,425) actions de classe C, zéro virgule quatre cent vingt-cinq (0,425) actions de classe D, zéro virgule quatre cent vingt-cinq (0,425) actions de classe E, zéro virgule quatre cent vingt-cinq (0,425) actions de classe F, zéro virgule quatre cent vingt-cinq (0,425) actions de classe G, zéro virgule quatre cent vingt-cinq (0,425) actions de classe H, zéro virgule quatre cent vingt-cinq (0,425) actions de classe I et zéro virgule quatre cent vingt-cinq (0,425) actions de classe J, par M. Massimo De Lisio, ayant son adresse Via Giotto 3, I-20145 Milan, pour un montant total de quatre mille deux cent cinquante euros (EUR 4.250,-);

- zéro virgule six cent vingt neuf (0,629) actions de classe A, zéro virgule six cent vingt neuf (0,629) actions de classe B, zéro virgule six cent vingt neuf (0,629) actions de classe C, zéro virgule six cent vingt neuf (0,629) actions de classe D, zéro virgule six cent vingt neuf (0,629) actions de classe E, zéro virgule six cent vingt neuf (0,629) actions de classe F, zéro virgule six cent vingt neuf (0,629) actions de classe G, zéro virgule six cent vingt neuf (0,629) actions de classe H, zéro virgule six cent vingt neuf (0,629) actions de classe I et zéro virgule six cent vingt neuf (0,629) actions de classe J, par M. Giuseppe Guglielmi, ayant son adresse Via Boccaccio 4, I-20123 Milan, pour un montant total six mille deux cent quatre-vingt dix euros (EUR 6.290,-);

- zéro virgule quatre cent vingt-cinq (0,425) actions de classe A, zéro virgule quatre cent vingt-cinq (0,425) actions de classe B, zéro virgule quatre cent vingt-cinq (0,425) actions de classe C, zéro virgule quatre cent vingt-cinq (0,425) actions de classe D, zéro virgule quatre cent vingt-cinq (0,425) actions de classe E, zéro virgule quatre cent vingt-cinq (0,425) actions de classe F, zéro virgule quatre cent vingt-cinq (0,425) actions de classe G, zéro virgule quatre cent vingt-cinq (0,425) actions de classe H, zéro virgule quatre cent vingt-cinq (0,425) actions de classe I et zéro virgule quatre cent vingt-cinq (0,425) actions de classe J, par M. Luigi Labbate, ayant son adresse Via Ciro Menotti 7, I-20129 Milan, pour un montant total de quatre mille deux cent cinquante euros (EUR 4.250,-);

- deux virgule deux cent vingt-sept (2.227) actions de classe A, deux virgule deux cent vingt-sept (2.227) actions de classe B, deux virgule deux cent vingt-sept (2.227) actions de classe C, deux virgule deux cent vingt-sept (2.227) actions de classe D, deux virgule deux cent vingt-sept (2.227) actions de classe E, deux virgule deux cent vingt-sept (2.227) actions de classe F, deux virgule deux cent vingt-sept (2.227) actions de classe G, deux virgule deux cent vingt-sept (2.227) actions de classe H, deux virgule deux cent vingt-sept (2.227) actions de classe I et deux virgule deux cent vingt-sept (2.227) actions de classe J, par M. Nicola Paini ayant son adresse Via Bernardino Telesio 15 I-20145 Milan, pour un montant total de vingt-deux mille deux cent soixante-dix euros (EUR 22.270,-)

- zéro virgule quatre cent vingt-cinq (0,425) actions de classe A, zéro virgule quatre cent vingt-cinq (0,425) actions de classe B, zéro virgule quatre cent vingt-cinq (0,425) actions de classe C, zéro virgule quatre cent vingt-cinq (0,425) actions de classe D, zéro virgule quatre cent vingt-cinq (0,425) actions de classe E, zéro virgule quatre cent vingt-cinq (0,425) actions de classe F, zéro virgule quatre cent vingt-cinq (0,425) actions de classe G, zéro virgule quatre cent vingt-cinq (0,425) actions de classe H, zéro virgule quatre cent vingt-cinq (0,425) actions de classe I et zéro virgule quatre cent vingt-cinq (0,425) actions de classe J, actions de classe J par M. Fabio Palazzo, ayant son adresse Via E, De Amicis 59, I-20121 Milan, pour un montant total de quatre mille deux cent cinquante euros (EUR 4.250,-);

- zéro virgule quatre cent vingt-cinq (0,425) actions de classe A, zéro virgule quatre cent vingt-cinq (0,425) actions de classe B, zéro virgule quatre cent vingt-cinq (0,425) actions de classe C, zéro virgule quatre cent vingt-cinq (0,425) actions de classe D, zéro virgule quatre cent vingt-cinq (0,425) actions de classe E, zéro virgule quatre cent vingt-cinq (0,425) actions de classe F, zéro virgule quatre cent vingt-cinq (0,425) actions de classe G, zéro virgule quatre cent vingt-cinq (0,425) actions de classe H, zéro virgule quatre cent vingt-cinq (0,425) actions de classe I et zéro virgule quatre cent vingt-cinq (0,425) actions de classe J par Mme. Illaria Romagnoli, ayant leur adresse Via Mercato 3, I-20121 Milan, pour un montant total de quatre mille deux cent cinquante euros (EUR 4.250,-);

- une virgule deux cent soixante quinze (1.275) actions de classe A, une virgule deux cent soixante quinze (1.275) actions de classe B, une virgule deux cent soixante quinze (1.275) actions de classe C, une virgule deux cent soixante quinze (1.275) actions de classe D, une virgule deux cent soixante quinze (1.275) actions de classe E, une virgule deux cent soixante quinze (1.275) actions de classe F, une virgule deux cent soixante quinze (1.275) actions de classe G, une virgule deux cent soixante quinze (1.275) actions de classe H, une virgule deux cent soixante quinze (1.275) actions de classe I et une virgule deux cent soixante quinze (1.275) actions de classe J, par M. Edoardo Subert ayant son adresse Piazza della Repubblica 22, I-20124 Milan, pour un montant total de douze mille sept cent cinquante euros (EUR 12.750,-)

- zéro virgule huit mille quatre cent quinze (0,8415) actions de classe A, zéro virgule huit mille quatre cent quinze (0,8415) actions de classe B, zéro virgule huit mille quatre cent quinze (0,8415) actions de classe C, zéro virgule huit mille quatre cent quinze (0,8415) actions de classe D, zéro virgule huit mille quatre cent quinze (0,8415) actions de classe E, zéro virgule huit mille quatre cent quinze (0,8415) actions de classe F, zéro virgule huit mille quatre cent quinze (0,8415) actions de classe G, zéro virgule huit mille quatre cent quinze (0,8415) actions de classe H, zéro virgule huit mille quatre cent quinze (0,8415) actions de classe I et zéro virgule huit mille quatre cent quinze (0,8415) actions de classe J, par M. Enrico Testa ayant son adresse Località Sesta La Capriola 1, I-58014 Mandano, pour un montant total de huit mille quatre cent quinze euros (EUR 8.415,-)

Toutes les cent vingt huit virgule quatre vingt quinze (128.095) Nouvelles Actions ont été entièrement souscrites par les souscripteurs ci-dessus et ont été payées en numéraire de sorte que la somme de cent vingt huit mille quatre vingt quinze euros (128.095,- EUR) était à la disposition de la Société, tel que prouvé au notaire, qui en a pris acte expressément. Les documents justificatifs des souscriptions ont été produits au notaire instrumentant qui en a pris acte.

6.- Par résolutions du 8 Octobre 2010, l'Associé Commandité a approuvé l'augmentation de capital social de la Société relativement à l'émission de Nouvelles Actions et la renonciation aux droits préférentiels de souscription des actionnaires existants conformément à l'article 32-3 (5) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle qu'amendée et à l'article 5.2 des Statuts. Le capital social de la Société a été augmenté à la date du 20 Juillet 2010 d'un montant de cent quarante trois mille trois cent euros (143.300,- EUR) et élevé de son montant de cent quatre vingt un mille sept cent cinq euros (181.705,- EUR) à trois cent vingt cinq mille cinq euros (325.005,- EUR) par l'émission de:

- quatorze virgule trente-trois (14,33) nouvelles actions de classe A ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune;
- quatorze virgule trente-trois (14,33) nouvelles actions de classe B ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune;
- quatorze virgule trente-trois (14,33) nouvelles actions de classe C ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune;
- quatorze virgule trente-trois (14,33) nouvelles actions de classe D ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune;
- quatorze virgule trente-trois (14,33) nouvelles actions de classe E ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune;
- quatorze virgule trente-trois (14,33) nouvelles actions de classe F ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune;
- quatorze virgule trente-trois (14,33) nouvelles actions de classe G ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune;
- quatorze virgule trente-trois (14,33) nouvelles actions de classe H ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune;
- quatorze virgule trente-trois (14,33) nouvelles actions de classe I ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune;
- quatorze virgule trente-trois (14,33) nouvelles actions de classe J ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune;

(les "Nouvelles Actions") qui ont été souscrites tel qu'indiqué ci-dessous.

5.- Sur ce, l'Associé Commandité reconnaît que le capital social de la Société nouvellement émis a été souscrit comme suit à la date du 20 Juillet 2010:

- deux virgule trois (2,3) actions de classe A, deux virgule trois (2,3) actions de classe B, deux virgule trois (2,3) actions de classe C, deux virgule trois (2,3) actions de classe D, deux virgule trois (2,3) actions de classe E, deux virgule trois (2,3) actions de classe F, deux virgule trois (2,3) actions de classe G, deux virgule trois (2,3) actions de classe H, deux virgule trois (2,3) actions de classe I et deux virgule trois (2,3) actions de classe J par M. Irving Bellotti, ayant son adresse 60, Corso Magenta I-20123 Milan, pour un montant total de vingt-trois mille euros (EUR 23.000,-);

- zéro virgule cinq (0,5) actions de classe A, zéro virgule cinq (0,5) actions de classe B, zéro virgule cinq (0,5) actions de classe C, zéro virgule cinq (0,5) actions de classe D, zéro virgule cinq (0,5) actions de classe E, zéro virgule cinq (0,5) actions de classe F, zéro virgule cinq (0,5) actions de classe G, zéro virgule cinq (0,5) actions de classe H, zéro virgule cinq (0,5) actions de classe I et zéro virgule cinq (0,5) actions de classe J par M. Alessandro Bertolini, ayant son adresse 32 Via Legnano I-20121 Milan, pour un montant total de cinq mille euros (EUR 5.000,-);

- zéro virgule cinq (0,5) actions de classe A, zéro virgule cinq (0,5) actions de classe B, zéro virgule cinq (0,5) actions de classe C, zéro virgule cinq (0,5) actions de classe D, zéro virgule cinq (0,5) actions de classe E, zéro virgule cinq (0,5) actions de classe F, zéro virgule cinq (0,5) actions de classe G, zéro virgule cinq (0,5) actions de classe H, zéro virgule cinq (0,5) actions de classe I et zéro virgule cinq (0,5) actions de classe J par M. Nicola Ceccarelli, ayant son adresse Flat 4-46, Ennismore Gardens UK London SW7 1 AQ, pour un montant total de cinq mille euros (EUR 5.000,-);

- zéro virgule soixante quatorze (0,74) actions de classe A, zéro virgule soixante quatorze (0,74) actions de classe B, zéro virgule soixante quatorze (0,74) actions de classe C, zéro virgule soixante quatorze (0,74) actions de classe D, zéro virgule soixante quatorze (0,74) actions de classe E, zéro virgule soixante quatorze (0,74) actions de classe F, zéro virgule soixante quatorze (0,74) actions de classe G, zéro virgule soixante quatorze (0,74) actions de classe H, zéro virgule soixante quatorze (0,74) actions de classe I et zéro virgule soixante quatorze (0,74) actions de classe J, par M. Luca Cicchetti, ayant son adresse Via Lamarmora 6, I-20122 Milan, pour un montant total de sept mille quatre cent euros (EUR 7.400,-);

- deux virgule quarante quatre (2,44) actions de classe A, deux virgule quarante quatre (2,44) actions de classe B, deux virgule quarante quatre (2,44) actions de classe C, deux virgule quarante quatre (2,44) actions de classe D, deux virgule quarante quatre (2,44) actions de classe E, deux virgule quarante quatre (2,44) actions de classe F, deux virgule quarante quatre (2,44) actions de classe G, deux virgule quarante quatre (2,44) actions de classe H, deux virgule quarante quatre (2,44) actions de classe I et deux virgule quarante quatre (2,44) actions de classe J, by M. Alessandro Daffina, ayant son adresse Via G, Morone 4, I-20121 Milan; pour un montant total de vingt quatre mille quatre cent euros (EUR 24.400,-);

- zéro virgule soixante-quatorze (0,74) actions de classe A, zéro virgule soixante-quatorze (0,74) actions de classe B, zéro virgule soixante-quatorze (0,74) actions de classe C, zéro virgule soixante-quatorze (0,74) actions de classe D, zéro virgule soixante-quatorze (0,74) actions de classe E, zéro virgule soixante-quatorze (0,74) actions de classe F, zéro virgule soixante-quatorze (0,74) actions de classe G, zéro virgule soixante-quatorze (0,74) actions de classe H, zéro virgule soixante-quatorze (0,74) actions de classe I et zéro virgule soixante-quatorze (0,74) actions de classe J, par M. Alessio De Comite, ayant son adresse Via Alfredo Oriani 6, I-20122 Milan, pour un montant total de sept mille quatre cent euros (EUR 7.400,-);

- zéro virgule cinq (0,5) actions de classe A, zéro virgule cinq (0,5) actions de classe B, zéro virgule cinq (0,5) actions de classe C, zéro virgule cinq (0,5) actions de classe D, zéro virgule cinq (0,5) actions de classe E, zéro virgule cinq (0,5) actions de classe F, zéro virgule cinq (0,5) actions de classe G, zéro virgule cinq (0,5) actions de classe H, zéro virgule cinq (0,5) actions de classe I et zéro virgule cinq (0,5) actions de classe J, par M. Massimo De Lisio, ayant son adresse Via Giotto 3, I-20145 Milan, pour un montant total de cinq mille euros (EUR 5.000,-);

- zéro virgule cinq (0,5) actions de classe A, zéro virgule cinq (0,5) actions de classe B, zéro virgule cinq (0,5) actions de classe C, zéro virgule cinq (0,5) actions de classe D, zéro virgule cinq (0,5) actions de classe E, zéro virgule cinq (0,5) actions de classe F, zéro virgule cinq (0,5) actions de classe G, zéro virgule cinq (0,5) actions de classe H, zéro virgule cinq (0,5) actions de classe I et zéro virgule cinq (0,5) actions de classe J, par M. Luigi Labbate, ayant son adresse Via Ciro Menotti 7, I-20129 Milan, pour un montant total de cinq mille euros (EUR 5.000,-);

- deux virgule soixante deux (2,62) actions de classe A, deux virgule soixante deux (2,62) actions de classe B, deux virgule soixante deux (2,62) actions de classe C, deux virgule soixante-deux (2,62) actions de classe D, deux virgule soixante-deux (2,62) actions de classe E, deux virgule soixante-deux (2,62) actions de classe F, deux virgule soixante-deux (2,62) actions de classe G, deux virgule soixante-deux (2,62) actions de classe H, deux virgule soixante-deux (2,62) actions de classe I et deux virgule soixante-deux (2,62) actions de classe J, par M. Nicola Paini ayant son adresse Via Bernardino Telesio 15 I-20145 Milan, pour un montant total de vingt-six mille deux cent euros (EUR 26.200,-)

- zéro virgule cinq (0,5) actions de classe A, zéro virgule cinq (0,5) actions de classe B, zéro virgule cinq (0,5) actions de classe C, zéro virgule cinq (0,5) actions de classe D, zéro virgule cinq (0,5) actions de classe E, zéro virgule cinq (0,5) actions de classe F, zéro virgule cinq (0,5) actions de classe G, zéro virgule cinq (0,5) actions de classe H, zéro virgule cinq (0,5) actions de classe I et zéro virgule cinq (0,5) actions de classe J, par M. Fabio Palazzo, ayant son adresse Via E, De Amicis 59, I-20121 Milan, pour un montant total de cinq mille euros (EUR 5.000,-);

- zéro virgule cinq (0,5) actions de classe A, zéro virgule cinq (0,5) actions de classe B, zéro virgule cinq (0,5) actions de classe C, zéro virgule cinq (0,5) actions de classe D, zéro virgule cinq (0,5) actions de classe E, zéro virgule cinq (0,5) actions de classe F, zéro virgule cinq (0,5) actions de classe G, zéro virgule cinq (0,5) actions de classe H, zéro virgule cinq (0,5) actions de classe I et zéro virgule cinq (0,5) actions de classe J, par Mme Illaria Romagnoli, ayant leur adresse Via Mercato 3, I-20121 Milan, pour un montant total de cinq mille euros (EUR 5.000,-);

- une virgule cinq (1,5) actions de classe A, une virgule cinq (1,5) actions de classe B, une virgule cinq (1,5) actions de classe C, une virgule cinq (1,5) actions de classe D, une virgule cinq (1,5) actions de classe E, une virgule cinq (1,5) actions de classe F, une virgule cinq (1,5) actions de classe G, une virgule cinq (1,5) actions de classe H, une virgule cinq (1,5) actions de classe I et une virgule cinq (1,5) actions de classe J, par M. Edoardo Subert ayant son adresse Piazza della Repubblica 22, I-20124 Milan, pour un montant total de quinze mille euros (EUR 15.000,-);

- zéro virgule quatre-vingt-dix-neuf (0,99) actions de classe A, zéro virgule quatre-vingt-dix-neuf (0,99) actions de classe B, zéro virgule quatre-vingt-dix-neuf (0,99) actions de classe C, zéro virgule quatre-vingt-dix-neuf (0,99) actions de classe D, zéro virgule quatre-vingt-dix-neuf (0,99) de classe E, zéro virgule quatre-vingt-dix-neuf (0,99) actions de classe F, zéro virgule quatre-vingt-dix-neuf (0,99) actions de classe G, zéro virgule quatre-vingt-dix-neuf (0,99) actions de classe H, zéro

virgule quatre-vingt-dix-neuf (0,99) actions de classe I et zéro virgule quatre-vingt-dix-neuf (0,99) actions de classe J, par M. Enrico Testa ayant son adresse Località Sesta La Capriola 1, I-58014 Mandano, pour un montant total de neuf mille neuf cent euros (EUR 9.900,-);

- M. Guiseppe Gulielmi, ayant son adresse Via Boccaccio 4, I-20123 Milan, pour un montant total de zéro euro (EUR 0,-).

Comme mentionné dans les résolutions du 8 Octobre 2010 prises par le Conseil de Gérance de l'Associé Commandité, M. Guglielmi a fait part au Conseil de Gérance de son intention de procéder au transfert de son engagement ainsi que de ses actions; le Conseil de Gérance a donc résolu d'approuver l'exemption de M. Guglielmi à participer à l'appel de fonds sus-mentionné.

Toutes les cent quarante trois virgule trois (143,3) Nouvelles Actions ont été entièrement souscrites par les souscripteurs ci-dessus et ont été payées en numéraire de sorte que la somme de cent quarante trois mille trois cent euros (143.300,- EUR) était à la disposition de la Société, tel que prouvé au notaire, qui en a pris acte expressément. Les documents justificatifs des souscriptions ont été produits au notaire instrumentant qui en a pris acte.

8.- En conséquence de l'augmentation de capital social ci-dessus l'article 5.1 des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à trois cent vingt cinq mille cinq euros (EUR 325.005,-) divisé en:

-1 (une) action d'Associé Commandité (l'"Action Commandité") ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-),

- trente (30) actions ordinaires (les "Actions Ordinaires") ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-),

- vingt-neuf virgule quatre mille cinq (29,4005) actions de classe A ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune;

- vingt-neuf virgule quatre mille cinq (29,4005) actions de classe B ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune;

- vingt-neuf virgule quatre mille cinq (29,4005) actions de classe C ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune;

- vingt-neuf virgule quatre mille cinq (29,4005) actions de classe D ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune;

- vingt-neuf virgule quatre mille cinq (29,4005) actions de classe E ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune;

- vingt-neuf virgule quatre mille cinq (29,4005) actions de classe F ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune;

- vingt-neuf virgule quatre mille cinq (29,4005) actions de classe G ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune;

- vingt-neuf virgule quatre mille cinq (29,4005) actions de classe H ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune;

- vingt-neuf virgule quatre mille cinq (29,4005) actions de classe I ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune;

- vingt-neuf virgule quatre mille cinq (29,4005) actions de classe J ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune;

Les Actions Ordinaires, l'Action de Commandité et toutes les autres classes d'actions qui pourront être émises par la Société à tout moment conformément aux Statuts seront nommées les "Actions".

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ trois mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 février 2011. Relation GRE/2011/697. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 15 mars 2011.

Référence de publication: 2011037879/686.

(110042140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2011.

AI IRELAND No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 144.484.

In the year two thousand and eleven, on the fourth of February.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

"AI IRELAND No.1 LIMITED", a limited liability company organized and existing under the laws of the Cayman Island, having its registered office at c/o MAPLES CORPORATE SERVICES LIMITED, P.O. Box 309, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, KYL-1104, Cayman Islands and registered with the Registrar of Companies under number 225.125,

here represented by Mrs Linda Harroch, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Boston on 1 February 2011.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "AI IRELAND No.1 S.à r.l." (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 144.484, having its registered office at 76, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant a deed dated 23 January 2009 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial C") number 424 dated 26 February 2009, page 20345. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 7 May 2010, published in the Mémorial C number 1338, dated on 29 June 2010, page 64181.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of eighty-two thousand and five hundred euro (EUR 82,500.-), so as to raise it from its current amount of three hundred and fifteen thousand euro (EUR 315,000.-) up to three hundred ninety-seven thousand and five hundred euro (EUR 397,500.-) by creating and issuing eighty-two thousand and five hundred (82,500) new shares, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each (collectively referred as the "New Shares") and having the same rights and obligations as the existing shares.

The eighty-two thousand and five hundred (82,500) New Shares are subscribed by "AI IRELAND No.1 LIMITED", prenamed, fully paid up by a contribution in cash of eighty-two thousand and five hundred euro (EUR 82,500.-), therefore the amount of eighty-two thousand and five hundred euro (EUR 82,500.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

The total contribution of eighty-two thousand and five hundred euro (EUR 82,500.-) in relation to the New Shares, will be entirely allocated to the share capital of the Company.

Second resolution

As a result of the above resolution, the first paragraph of Article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 6. (paragraph 1).** The Company's share capital is set at three hundred ninety-seven thousand and five hundred euro (EUR 397,500.-) represented by three hundred ninety-seven thousand and five hundred (397,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form, whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand five hundred Euro.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille onze, le quatre février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

«AI IRELAND No.1 LIMITED», une société à responsabilité limitée organisée et régie selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au M&C CORPORATE SERVICES, P.O Box 309, Georgetown, Grand Cayman et immatriculée auprès du Registrar of Companies sous le numéro 225.125,

ici représentée par Madame Linda Harroch, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston, en date du 1^{er} février 2011.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «AI IRELAND No.1 S.à r.l.», (ci-après la «Société») une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.484, ayant son siège social au 76, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée selon un acte passé par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, précité, en date du 23 janvier 2009 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 424 en date du 26 février 2009, page 20345. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire susnommé en vertu d'un acte daté du 7 mai 2010, publié au Mémorial C numéro 1338, en date du 29 juin 2010, page 64181.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre-vingt-deux mille cinq cents Euros (EUR 82.500,-), afin de le porter de son montant actuel de trois cent quinze mille euros (EUR 315.000,-) à trois cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents euros (EUR 397.500,-) et ce par la création et l'émission de quatre-vingt deux mille cinq cents (82.500) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Les quatre-vingt-deux mille cinq cents (82.500) Nouvelles Parts Sociales sont souscrites par «AI IRELAND No.1 LIMITED», prénommé, entièrement par un apport en numéraire de quatre-vingt-deux mille cinq cents Euros (EUR 82.500,-), le montant de quatre-vingt-deux mille cinq cents Euros (EUR 82.500,-) étant désormais à la disposition de la Société, preuve en ayant été dûment rapportée au notaire instrumentant.

L'apport de quatre-vingt-deux mille cinq cents Euros (EUR 82.500,-) sera entièrement alloué au capital social.

Deuxième Résolution

Afin de tenir compte de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 6 alinéa 1^{er} des statuts de la Société, qui sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 6. (alinéa 1^{er}).** «Le capital social est fixé à la somme de trois cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents euros (EUR 397.500,-) représenté par trois cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents (397.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.»

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme incombant à la Société en raison des présentes, est estimé approximativement à mille cinq cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne prenant la parole, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande du comparant le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Le document ayant été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, le comparant a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 08 février 2011. Relation: EAC/2011/1828. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011043152/107.

(110048614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

LBPOL (Lux) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 105.801.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 14 avril 2011 que:

Madame Corine Frérot, née le 25 novembre 1973 à Brou-sur-Chantereine (France), ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée gérante de catégorie A avec effet au 14 avril 2011 pour une durée indéterminée.

Depuis le 14 avril 2011, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Michael Denny

- Madame Corine Frérot .

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Michael Tsoulios

- Monsieur Rodolpho Amboss

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2011.

Pour extrait conforme

LBPOL (Lux) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011055453/25.

(110062001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Edmond de Rothschild Private Equity China Investment S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 142.827.

In the year two thousand and eleven, on the third of March.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. Richard Fauvel, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg,

acting in his capacity as a special proxy-holder of the general partner (the GP) of the company incorporated under the form of a partnership limited by shares named "Edmond de Rothschild Private Equity China Investment S.C.A.", registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 142.827, having its registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, of October 30, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2800, dated November 20, 2008, and whose bylaws have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary of March 29, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1101, dated May 26, 2010,

by virtue of one (1) power of attorney granted by resolutions of the GP taken on February 24, 2011,

a copy of said resolutions, signed "ne varietur" by the proxyholder of the board of managers of the GP and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The board of managers of the GP, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state the following declarations:

I. The subscribed share capital of the Company is set at six million eight hundred fourteen thousand Euro (EUR 6,814,000.-) divided into:

- thirteen thousand three hundred forty-seven (13,347) class A ordinary shares consisting of seven thousand eighty-seven (7,087) class A1 shares and six thousand two hundred sixty (6,260) class A2 shares, all with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500.-) each, all of which are fully paid up;

- two hundred and eighty (280) class B ordinary shares, all with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500.-) each, all of which are fully paid up;

- one (1) class C share, with a value of five hundred Euro (EUR 500.-), fully paid up.

II. That on terms of article 6 of the articles of association, the authorized capital has been set at two hundred and fifty million Euro (EUR 250,000,000.-) and the GP has been authorized until November 20, 2013, to increase the capital of the Company, without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe, article 6 of the articles of incorporation then being modified so as to reflect the result of such increase of capital.

III. That the board of managers of the GP, in its resolutions taken on February 24, 2011 and in accordance with the authorities conferred on it by the terms of article 6 of the articles of incorporation, has realized a global increase of capital in the amount of nine hundred ninety-four thousand five hundred Euro (EUR 994,500.-) so as to raise the subscribed capital from its present amount of six million eight hundred fourteen thousand Euro (EUR 6,814,000.-) to the amount of seven million eight hundred eight thousand five hundred Euro (EUR 7,808,500.-), by the creation and issuance of:

- one thousand fifty (1,050) class A1 shares of five hundred Euro (EUR 500.-) each, fully paid up;

- nine hundred thirty-nine (939) class A2 shares of five hundred Euro (EUR 500.-) each, fully paid up.

IV. That still pursuant to the powers conferred to the board of managers of the GP, on terms of Article 6 of the articles of incorporation, allowing notably the latter to limit the exercise of the preferential subscription right by the shareholders. The board of managers of the GP has allowed the subscription of all the new shares by the Company's shareholders.

V. That the one thousand nine hundred eighty-nine (1,989) new shares have been entirely subscribed and paid up by contribution in cash wired on the Company's bank accounts, so that the total amount of nine hundred ninety-four thousand five hundred Euro (EUR 994,500.-) has been at the free disposal of the Company.

VI. That following the realization of this authorized increase of the share capital, article 6 of the articles of incorporation of the Company has therefore been modified and reads as follows:

“ **Art. 6.** The Corporation has a subscribed share capital of seven million eight hundred eight thousand five hundred Euro (EUR 7,808,500.-) divided into:

- fifteen thousand three hundred thirty-six (15,336) class A ordinary shares consisting of eight thousand one hundred thirty-seven (8,137) class A1 shares and seven thousand one hundred ninety-nine (7,199) class A2 shares, all with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500.-) each, all of which are fully paid up;

- two hundred and eighty (280) class B ordinary shares, all with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500.-) each, all of which are fully paid up;

- one (1) class C share, with a value of five hundred Euro (EUR 500.-), fully paid up.

The class A shares and the class B shares together with the ordinary shares of other classes which may be issued from time to time shall be referred to as the “Ordinary Shares”.

The proceeds relating to the issue of each class of Ordinary Shares as well as any other proceeds (such as any income, dividend, interest deriving from the Targeted Investment as defined below) relating to each such class of Ordinary Shares (all together the “Proceeds”) shall be invested pursuant to the investment policy determined by the general partner for the investment established in respect of the relevant class or classes of Ordinary Shares (each a “Targeted Investment”).

Consequently, each class of Ordinary Shares will be linked to a particular Targeted Investment.

For each class of Ordinary Shares, the general partner shall keep track, in the books of the Corporation, of (i) the Proceeds, (ii) their related use (in particular the Targeted Investment and any other asset that might relate to the class of Ordinary Shares concerned), as well as (iii) any charges attributable to the Targeted Investment linked to each class of Ordinary Shares. For this purpose, the general partner will prepare a set of analytical accounts for each class of Ordinary Shares.

The net asset value of each class of Ordinary Shares (the “Net Asset Value”) is determined by aggregating the value of the Targeted Investment and of any other asset of every kind and nature allocated to that class of Ordinary Shares and by deducting all liabilities allocated to that class of Ordinary Shares such as loans, administrative expenses, tax liabilities, etc.

Where any asset is derived from another asset as a result of an exchange of assets, merger, contribution in kind, or similar operations, such derivative asset shall be attributed in the books of the Corporation to the same class of Ordinary Shares as the assets from which it was derived and on each re-valuation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant class of Ordinary Shares.

The class C share, referred to as the “Class C Share”, shall be held by the general partner of the Corporation, namely Edmond de Rothschild Private Equity China Management S.à r.l. (the “General Partner”), prenamed.

The authorized share capital and the maximum amount of share capital of the Corporation amount to two hundred fifty million Euro (EUR 250,000,000.-) divided into:

(a) four hundred ninety nine thousand seven hundred nineteen (499,719) class A shares, all with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500.-) each, fully paid up; composed of class A1 and class A2 shares;

(b) one hundred eighty (280) class B shares, all with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500.-) each, fully paid up; and

(c) one (1) Class C Share.

By virtue of the Corporation's maximum authorized share capital and within the total maximum amount of two hundred fifty million Euro (EUR 250,000,000.-), the General Partner may, at its sole discretion, increase the share capital within the limit of the authorized share capital and increase the number of class A shares and class B shares, respectively by up to an additional four hundred eighty-four thousand three hundred eighty-three (484,383) class A shares, fully paid up, and is authorized and empowered to:

- realize any increase of the share capital within the limits of the authorized share capital in one or several successive tranches, by the issuing of new class A shares, against payment in cash;

- determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the amount of any share premium to be paid on the class A shares if any, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new class A shares; and

- remove or limit the preferential subscription right of the Shareholders in case of issue of class A shares against payment in cash.

This authorization is valid for a period of five (5) years from the date of publication of the deed of incorporation and it may be renewed by a general meeting of Shareholders for those shares of the authorized share capital which up to then will not have been issued by the General Partner.

Following each increase of the subscribed share capital, realized and duly stated in the form provided for by law, Article 6 of the Articles shall be amended so as to reflect the capital increase; such modification will be recorded in authentic form by the General Partner or by any person duly authorized and empowered by the General Partner for this purpose.

The Corporation may proceed to the repurchase of its own shares in compliance with legal requirements."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at two thousand five hundred Euro (EUR 2,500.-).

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trois mars.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

A COMPARU:

M. Richard Fauvel, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'associé commandité de la société (l'Associé Commandité) constituée sous la forme d'une société en commandite par actions "Edmond de Rothschild Private Equity China Investment S.C.A.", ayant son siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.827 (la Société), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 30 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2800 du 20 novembre 2008, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 29 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro B 1101 du 26 mai 2010,

en vertu d'une procuration conférée par résolutions des gérants de l'Associé Commandité (le Conseil), prise en date du 24 février 2011,

une copie desdites résolutions, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire du Conseil et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Le Conseil, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

I. Le capital social souscrit de la Société est fixé à six millions huit cent quatorze mille Euro (EUR 6.814.000,-) représenté par:

- treize mille trois cent quarante-sept (13.347) actions ordinaires de classe A consistant en sept mille quatre-vingt-sept (7.087) actions de classe A1 et six mille deux cent soixante (6.260) actions de classe A2, d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,-) chacune, entièrement libérées;

- deux cent quatre-vingt (280) actions ordinaires de classe B, d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,-) chacune, entièrement libérées;

- une (1) action de classe C, d'une valeur de cinq cents Euro (EUR 500,-), entièrement libérée.

II. Qu'aux termes de l'article 6 des statuts, le capital autorisé de la Société a été fixé à deux cent cinquante millions d'Euro (EUR 250.000.000,-) et l'Associé Commandité a été autorisé à décider, jusqu'au 20 novembre 2013, de procéder à la réalisation d'augmentations de capital, l'article 6 des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III. Que le conseil de gérance de l'Associé Commandité, en ses décisions prises le 24 février 2011 et en vertu des pouvoirs lui ayant été conférés aux termes de l'article 6 des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de neuf cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cents Euro (EUR 994.500,-), afin de porter le capital social souscrit de son montant actuel de six millions huit cent quatorze mille Euro (EUR 6.814.000,-) à sept millions huit cent huit mille cinq cents Euro (EUR 7.808.500,-), par la création et l'émission de:

- mille cinquante (1.050) actions ordinaires de classe A1 d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,-) chacune, toutes libérées;

- neuf cent trente-neuf (939) actions ordinaires de classe A2, d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,-) chacune, toutes libérées.

IV. Que le conseil de gérance de l'Associé Commandité, conformément aux termes de l'article 6 des statuts de la Société, l'autorisant notamment à limiter l'exercice du droit préférentiel de souscription des associés, a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles par les actionnaires de la Société.

V. Que les mille neuf cent quatre-vingt-neuf (1.989) actions nouvelles ont été souscrites par les souscripteurs sus-nommés et entièrement libérées en numéraire par versement sur les comptes bancaires ouverts au nom de la Société, de sorte que la somme de neuf cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cents Euro (EUR 994.500,-) a été mise à la libre disposition de la Société.

VI. Que suite à la réalisation de cette augmentation de capital dans les limites du capital autorisé, l'article 6 des statuts de la Société est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à sept millions huit cent huit mille cinq cents Euro (EUR 7.808.500,-) représenté par:

- quinze mille trois cent trente-six (15.336) actions ordinaires de classe A consistant en huit mille cent trente-sept (8.137) actions de classe A1 et sept mille cent quatre-vingt-dix-neuf (7.199) actions de classe A2, d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,-) chacune, entièrement libérées;

- deux cent quatre-vingt (280) actions ordinaires de classe B, d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,-) chacune, entièrement libérées;

- une (1) action de classe C, d'une valeur de cinq cents Euro (EUR 500,-), entièrement libérée.

Les actions ordinaires de classe A et les actions ordinaires de classe B, ainsi que les actions ordinaires d'autres classes qui peuvent être émises au fur et à mesure, sont référencées comme des «Actions Ordinaires».

Les produits relatifs à l'émission de chaque classe d'Actions Ordinaires ainsi que tout autre produit (tel que tout revenu, dividende, intérêt provenant de l'investissement visé tel que décrit ci-dessous) relatifs à chaque classe d'Actions Ordinaires (tous ensemble les «Produits») seront investis conformément à la politique d'investissement déterminée par le commandité pour l'investissement établi au regard de la ou les classes d'actions concernée(s) (chacun, un «Investissement Visé»). Par conséquent, chaque classe d'Actions Ordinaires sera liée à un Investissement Visé particulier.

Pour chaque classe d'Actions Ordinaires, l'actionnaire commandité conservera la trace, dans les livres de la Société, (i) des Produits, (ii) de leur utilisation (en particulier l'Investissement Visé et tout autre actif qui pourrait être relatif à la classe d'Actions Ordinaires concernée), ainsi que (iii) toutes charges attribuables à l'Investissement Visé lié à chaque classe d'Actions Ordinaires. A cette fin, le commandité établira des comptes analytiques pour chaque classe d'Actions Ordinaires.

La valeur nette d'inventaire de chaque classe d'Actions Ordinaires (la «Valeur Nette d'Inventaire») est déterminée en ajoutant à la valeur de l'Investissement Visé, tout autre actif de toute sorte et de toute nature lié à cette classe d'Actions Ordinaires et en déduisant tout le passif lié à cette classe d'Actions Ordinaires tel que les prêts, dépenses administratives, charges fiscales, etc.

Lorsqu'un actif dérive d'un autre actif en raison d'un échange d'actifs, fusion, apport en nature, ou d'une opération similaire, un tel actif dérivé sera attribué dans les registres de la Société à la même classe d'Actions Ordinaires que les

actifs dont il est dérivé et, à chaque réévaluation d'un actif, l'augmentation ou la diminution en valeur sera appliquée à la classe d'Actions Ordinaires concernée.

L'action de classe C, référencée comme l'«Action de Catégorie C», sera détenue par le commandité, nommément Edmond de Rothschild Private Equity China Management S.à r.l. (le «Commandité»), susnommé.

Le capital social autorisé et le montant maximum du capital social de la Société est fixé à deux cent cinquante millions d'Euro (EUR 250.000.000,-) répartis ainsi:

(a) Quatre cent quatre-vingt dix-neuf mille sept cent dix neuf (499.719) actions de catégorie A, chacune de valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,-), intégralement libérées, composées d'actions de catégorie A1 et de catégorie A2;

(b) Deux cent quatre-vingt (280) actions de catégorie B, chacune d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,-), intégralement libérées; et

(c) Une (1) Action de Catégorie C.

En vertu du capital social maximum autorisé et dans les limites du montant total maximum de deux cent cinquante millions d'Euro (EUR 250.000.000,-), le Commandité peut, à sa seule discrétion, augmenter le capital social dans les limites du capital social autorisé et augmenter le nombre d'actions de catégorie A jusqu'à quatre cent quatre-vingt-quatre mille trois cent quatre-vingt-trois (484.383) actions de catégorie A intégralement libérées et il est autorisé à et dispose du pouvoir de:

- réaliser toute augmentation du capital social dans les limites du capital social autorisé en une ou plusieurs tranches, en émettant de nouvelles actions de catégorie A, contre paiement en liquidités;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, le montant de toute prime d'action à payer le cas échéant sur les actions de catégories A, les conditions de la souscription aux et du paiement des nouvelles actions de catégorie A; et

- mettre fin à ou limiter le droit de souscription préférentielle des Actionnaires en cas d'émission d'actions de catégorie A contre paiement en liquidités.

Cette autorisation reste valide pendant une durée de 5 (cinq) ans à partir de la date de publication de l'acte constitutif et elle peut être renouvelée par une assemblée générale des Actionnaires pour les actions du capital social autorisé qui n'avaient pas jusqu'alors été émises par le Commandité.

A la suite de chaque augmentation du capital social souscrit, réalisée et dûment formalisée dans les conditions prévues par la loi, l'Article 6 des Statuts sera amendé de manière à refléter cette augmentation. Cette modification sera enregistrée sous forme authentifiée par le Commandité ou par toute personne autorisée et disposant du pouvoir correspondant accordé par le Commandité.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, à raison des présentes, sont évalués à la somme de deux mille cinq cents Euro (EUR 2.500,-).

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. FAUVEL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 mars 2011. Relation: LAC/2011/10642. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 11 mars 2011.

Référence de publication: 2011042608/244.

(110048132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

Falconi International Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 17.679.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 mars 2011

1. M. Marc Besch, né le 21 novembre 1964 à Luxembourg, employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, est nommé, avec effet immédiat, nouveau Commissaire en remplacement de la société A&C Management Services Sarl démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2011.

Certifié sincère et conforme

Pour FALCONI INTERNATIONAL HOLDING S.A.-SPF

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011044635/16.

(110050718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2011.

Brasserie de Luxembourg Mousel-Diekirch, Société Anonyme.

Siège social: L-9214 Diekirch, 1, rue de la Brasserie.

R.C.S. Luxembourg B 96.275.

—
Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 23 mars 2011 les décisions suivantes: (par extrait):

1. L'assemblée prend acte de la démission de messieurs Jan Craps et Koen Van Loock, ainsi que de la cooptation en tant qu'administrateurs de Messieurs Ben Verhaert et Nicolas Bonnel, décision prise le Conseil d'administration en date du 23 février 2011.

L'Assemblée décide de ratifier la décision de cooptation du Conseil d'administration en date du 23 février 2011 et de nommer Monsieur Ben Verhaert domicilié à B- 1340 Ottignies, Rue des Prairies 23 afin de terminer le mandat de M. Jan Craps, devenu vacant, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale de 2012.

L'assemblée décide également de nommer Monsieur Nicolas Bonnel domicilié à F-59118 Wambrechies Rue du Château Saint Donat 14 afin de terminer le mandat de M. Koen Van Loock, devenu vacant, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale de 2013.

Le mandat d'administrateur est exercé à titre gratuit. Le nombre d' administrateurs reste fixé à quatre.

2. L'Assemblée décide de nommer en tant que réviseur, CL YBOUW et ASSOCIES, Audit de Banques et d'entreprises S.à.r.l. ayant son siège social est fixé à L-1150 Luxembourg Route d'Arlon 128 et ce pour une durée de 1 an, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale de 2012.

Diekirch, le 23 mars 2011.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'administration

Erlend Van Vreckem

Administrateur

Référence de publication: 2011057413/26.

(110062479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

Venus Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 27.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 159.605.

—
In the year two thousand and eleven, on the first day of February.

Before the undersigned Joseph Elvinger notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

RB Investments 1 Limited, a private limited company established and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 135 Bishopsgate, London, EC2M 3UR, United Kingdom, and registered with the Registrar of Companies of England and Wales under registration number 6386390, duly represented by Fanny Kindler, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in London, on 1 February 2011.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder Venus Acquisitions S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 46A, Avenue JF Kennedy, L1885 Luxembourg, with a share capital of USD 22,000, whose registration with the Luxembourg trade and companies register is pending (the “Company”), incorporated pursuant to a deed of Maître Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg on 21 January 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The sole shareholder of the Company takes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of five thousand US dollars (USD 5,000) from its current amount of twentytwo thousand US dollars (USD 22,000) up to an amount of twenty-seven thousand US dollars (USD 27,000), through the issuance of five hundred thousand (500,000) shares, with a par value of one cent (USD 0.01) each, as follows:

- fifty thousand (50,000) class A ordinary shares;
- fifty thousand (50,000) class B ordinary shares;
- fifty thousand (50,000) class C ordinary shares;
- fifty thousand (50,000) class D ordinary shares,
- fifty thousand (50,000) class E ordinary shares;
- fifty thousand (50,000) class F ordinary shares;
- fifty thousand (50,000) class G ordinary shares;
- fifty thousand (50,000) class H ordinary shares;
- fifty thousand (50,000) class I ordinary shares; and
- fifty thousand (50,000) class J ordinary shares.

Subscription and Payment

The new shares having a par value of one cent (USD 0.01) each have been subscribed by RB Investments 1 Limited prenamed and have been fully paid up by a contribution in cash.

The total subscription price of fourteen million eight hundred and twenty-eight thousand US dollars (USD 14,828,000) will be allocated as follows: five thousand US dollars (USD 5,000) will be allocated to the share capital and fourteen million eight hundred and twenty-three thousand US dollars (USD 14,823,000) will be allocated to the share premium account.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

The sole shareholder resolves to suppress the second paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company.

Third resolution

Further to the first and second resolutions hereabove, the sole shareholder resolves to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

“ **Art. 5. Share capital.** The Company’s issued share capital is set at twenty-seven thousand US dollars (USD 27,000) represented by the following shares:

- (1) one million eight hundred thousand (1,800,000) Class A ordinary shares with a par value of one cent (USD 0.01.-) each;
- (2) one hundred thousand (100,000) Class B ordinary shares with a par value of one cent (USD 0.01.-) each;
- (3) one hundred thousand (100,000) Class C ordinary shares with a par value of one cent (USD 0.01.-) each;
- (4) one hundred thousand (100,000) Class D ordinary shares with a par value of one cent (USD 0.01.-) each;
- (5) one hundred thousand (100,000) Class E ordinary shares with a par value of one cent (USD 0.01.-) each;
- (6) one hundred thousand (100,000) Class F ordinary shares with a par value of one cent (USD 0.01.-) each;
- (7) one hundred thousand (100,000) Class G ordinary shares with a par value of one cent (USD 0.01.-) each;
- (8) one hundred thousand (100,000) Class H ordinary shares with a par value of one cent (USD 0.01.-) each;
- (9) one hundred thousand (100,000) Class I ordinary shares with a par value of one cent (USD 0.01.-) each; and
- (10) one hundred thousand (100,000) Class J ordinary shares with a par value of one cent (USD 0.01.-) each.”

Expenses:

The expenses, fees, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately six thousand euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille onze, le premier février,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

RB Investments 1 Limited, une private limited company constituée et existante sous les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à 135 Bishopsgate, Londres, EC2M 3UR, Royaume-Uni, et enregistrée auprès du Registrar of Companies of England and Wales sous le numéro 6386390,

ici représentée par Fanny Kindler, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé donnée à Londres, le 1 février 2011.

La procuration signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de Venus Acquisitions S.à.r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 46A, Avenue JF Kennedy, L-1885 Luxembourg,

ayant un capital social de USD 22,000, dont l'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours (la "Société"), constituée suivant un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg en date du 21 janvier 2011, non encore publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'associé unique de la Société prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de cinq mille US dollars (USD 5.000) pour le porter de son montant actuel de vingt-deux mille US dollars (USD 22.000) à un montant de vingt-sept mille US dollars (USD 27.000) par l'émission de cinq cent mille (500.000.000) de nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un cent (USD 0,01) chacune, telle que:

- cinquante mille (50.000) de parts sociales de classe A;
- cinquante mille (50.000) parts sociales de classe B;
- cinquante mille (50.000) parts sociales de classe C;
- cinquante mille (50.000) parts sociales de classe D;
- cinquante mille (50.000) parts sociales de classe E;
- cinquante mille (50.000) parts sociales de classe F;
- cinquante mille (50.000) parts sociales de classe G;
- cinquante mille (50.000) parts sociales de classe H;
- cinquante mille (50.000) parts sociales de classe I; et
- cinquante mille (50.000) parts sociales de classe J.

Souscription et Libération

Les nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur d'un cent (USD 0,01) chacune ont été souscrites par RB Investments 1 Limited précitée, et sont entièrement payées par un apport en numéraire.

L'apport total de quatorze millions huit cent vingt-huit mille US dollars (USD 14.828.000) sera alloué de la manière suivante: le montant de cinq mille US dollars (USD 5.000) sera alloué au capital social et le montant de quatorze millions huit cent vingt-trois mille US dollars (USD 14.823.000) sera alloué à la prime d'émission.

La preuve de l'existence et de la valeur d'apport a été fournie au notaire soussigné.

Seconde résolution

L'associé unique décide de supprimer le paragraphe 2 de l'article 5 des statuts de la Société.

Troisième résolution

Suite à la première et deuxième résolution ci-dessus, l'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à vingt-sept mille US dollars (USD 27.000) représenté par les actions suivantes:

(1) un million huit cent mille (1.800.000) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de un cent (USD 0,01.-) chacune;

- (2) cent mille (100.000) parts sociales de classe B ayant une valeur nominale de un cent (USD 0,01.-) chacune;
 (3) cent mille (100.000) parts sociales de classe C ayant une valeur nominale de un cent (USD 0,01.-) chacune;
 (4) cent mille (100.000) parts sociales de classe D ayant une valeur nominale de un cent (USD 0,01.-) chacune;
 (5) cent mille (100.000) parts sociales de classe E ayant une valeur nominale de un cent (USD 0,01.-) chacune;
 (6) cent mille (100.000) parts sociales de classe F ayant une valeur nominale de un cent (USD 0,01.-) chacune;
 (7) cent mille (100.000) parts sociales de classe G ayant une valeur nominale de un cent (USD 0,01.-) chacune;
 (8) cent mille (100.000) parts sociales de classe H ayant une valeur nominale de un cent (USD 0,01.-) chacune;
 (9) cent mille (100.000) parts sociales de classe I ayant une valeur nominale de un cent (USD 0,01.-) chacune;
 (10) cent mille (100.000) parts sociales de classe J ayant une valeur nominale de un cent (USD 0,01.-) chacune.»

Frais:

Les frais, droits, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénoms usuels, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Signé: F. KINDLER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 03 février 2011. Relation: LAC/2011/5668. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 10 février 2011.

Référence de publication: 2011042878/145.

(110047845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

Groupe Castelfort S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 128.955.

Sole resolution taken by the board of directors on March 7, 2011

- M. Charles COX, Director and Managing-Director, born in London on March 15, 1959, residing at High Trees, Wicken Bonhunt, Saffron Walden, CB11 3UB Essex, United-Kingdom is appointed as Chairman of the Board of Directors in replacement of M. Barry Cox, deceased. His mandate should end at the Annual General Meeting of Shareholders to be called in 2013.

Suit la traduction française

Résolution unique prise par le conseil d'administration le 7 mars 2011

- Monsieur Charles COX, Administrateur et Administrateur-Délégué, né à Londres le 15 mars 1959, résidant à High Trees, Wicken Bonhunt, Saffron Walden, CB11 3UB Essex, Royaume-Uni, est nommé Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Barry Cox, décédé. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2013.

For true copy / Certifié sincère et conforme

Pour GROUPE CASTELFORT S.A.

FIDALUX S.A.

Signature

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2011056497/23.

(110062371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

LBPOL (Lux) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 105.801.

—
EXTRAIT

L'adresse de Monsieur Rodolpho Amboss, gérant de catégorie B de la Société a changé:
1330 Sixth Avenue, Suite 1200, New York 10019, USA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Mars 2011.

Pour extrait conforme

LBPOL (Lux) S.à r.l.

Michael Denny / Mike Tsoulies

Gérant de Catégorie A / Gérant de Catégorie B

Référence de publication: 2011044948/17.

(110049955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

LIFE S.A., Luxembourgeoise d'Investissements, Financements et d'Etudes, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 47.777.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 30 mars 2011.

Référence de publication: 2011044399/10.

(110050580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

Merlin Entertainments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.562.497,10.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 154.309.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2011.

Référence de publication: 2011044401/11.

(110050397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

Episerver International S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Bergamis International S.à r.l.)

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 156.534.

—
In the year two thousand and eleven, on the twenty second of March.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Bergamis International S.à r.l.", a "Société à Responsabilité Limitée", having its registered office at 35 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B 156.534, incorporated by deed enacted on the fourth of November, in the year two thousand and ten, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2715, page 130281 on the 10th of December 2010.

The meeting is presided by Mrs Rachel UHL; lawyer, residing in Luxembourg.

The chairwoman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Flora GIBERT, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairwoman requests the notary to act that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, all the 12,500 (twelve thousand and five hundred) ordinary shares and 683,289 (six hundred eighty three thousand two hundred eighty nine) class A to I shares (75,921 per class), each of them of EUR 1- (one euro), representing the whole capital of the Company, are represented so that the shareholders exercising the powers devolved to the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1.- To amend the title of the corporation to be changed into "Episerver International S.à r.l."
- 2.- To amend article two of the Articles of Association.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholder decides what follows:

First resolution:

The meeting decides to change the title of the corporation from "Bergamis International S.à r.l." to "Episerver International S.à r.l."

Second resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article two of the Articles of Association, to read as follows:

Art. 2. The company's name is "Episerver International S.à r.l."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately thousand five hundred euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille onze, le vingt deux mars.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la Société à Responsabilité Limitée "Bergamis International S.à r.l.", ayant son siège social au 35 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 156.534, constituée suivant un acte du quatre novembre de l'année deux mille dix, publié le 10 décembre 2010 au Mémorial C numéro 2715, page 130281.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Flora GIBERT, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, toutes les 12,500 (douze mille cinq cents) parts sociales et 683,289 (six cent quatre vingt trois mille deux cent quatre vingt neuf) parts sociales privilégiées de classe A à I (75,921 par classe), chacune d'entre elle d'un montant de EUR 1- (un euro), représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que les associés, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée peuvent décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont préalablement été informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Modification de la dénomination de la société, à changer en "Episerver International S.à r.l."

2.- Modifier l'article deux des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit:

Première résolution:

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société, de "Bergamis International S.à r.l." en "Episerver International S.à r.l."

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. La dénomination de la société sera "Episerver International S.à r.l."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. UHL, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 25 mars 2011. Relation: LAC/2011/13352. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 29 mars 2011.

Référence de publication: 2011045757/94.

(110051576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

Mebel Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 85.476.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 mars 2011.

Référence de publication: 2011044406/10.

(110050650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

METZEN S.à r.l., Industrietechnische Anlagen, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5451 Stadtbredimus, 35, Dicksstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 97.145.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 30 mars 2011.

Référence de publication: 2011044407/10.

(110050537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

Mobile2Web (US) S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 44, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 98.260.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 30 mars 2011.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2011044411/11.

(110050584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

Regata Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 20.859.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2011.

Référence de publication: 2011044443/10.

(110050236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

Groupe Lavagnac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 120.117.

Extract of the resolutions taken by the annual general meeting of shareholders extraordinarily held on April 12, 2011

6th Resolution:

The Meeting took into consideration the fact that the Director, Chairman of the Board of Directors and Managing Director of the Company, M. Barry Cox had passed away.

The Meeting decided not to replace him and to reduce the Board members from 5 to 4.

Suit la traduction française

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle tenue de façon extraordinaire en date du 12 avril 2011

6^{ème} Résolution

L'Assemblée acte le décès de Monsieur Barry Cox, Administrateur, Président du Conseil d'Administration et Administrateur-Délégué de la Société.

L'Assemblée décide de réduire le nombre des Administrateurs de 5 à 4.

For true copy / Certifié sincère et conforme

Pour GROUPE LAVAGNAC S.A.

FIDALUX S.A.

Signature

Agent domiciliaire

Référence de publication: 2011056498/23.

(110062365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

Schengen Peace Foundation, Fondation.

Siège social: L-5444 Schengen, 2, place de l'Europe.

R.C.S. Luxembourg G 187.

Comptes annuels révisés pour l'exercice se clôturant le 31 mai 2010

Schengen Peace Foundation	
Sommaire	Page(s)
Rapport de gestion	1 - 3
Rapport du Réviseur d'entreprises	4-5
Bilan	6
Compte de profits et pertes	7
Annexe aux comptes annuels	8 - 10
Budget de l'exercice 2010/2011	11

WORLD PEACE FORUM

Schengen Peace Foundation, Fondation

Lagebericht / Bericht des Verwaltungsrates 2009/2010.

Das dritte Geschäftsjahr der Schengen Peace Foundation, Fondation endete entsprechend ihrer Satzung am 31. Mai 2010.

Entsprechend seinem Auftrag hat der Verwaltungsrat im zurückliegenden Jahr weitere Mitglieder in den Senat der Stiftung berufen, nämlich

Dr. Donat Jagiello, Luxembourg
Geschäftsführer der Colmet Sarl.
Dr. Sabine Bergmann-Pohl, Berlin
letztes amtierendes Staatsoberhaupt der Deutschen Demokratischen Republik.
Charles Dangui, Metz
Président de la Fondation Changements et initiatives
Prof. José Felix Bentz Oliver, Barcelona
Präsident des Königlichen Kunstzirkels
Prof. Christoph Poppen
Chefdirrigent des Deutschen Radiosymphonieorchesters

Durch gezielte Ansprache potentieller Förderer, konnte ein Eingang von Spendengeldern festgestellt werden. Das im Vorjahr gesetzte Ziel wurde hier nicht erreicht. Es konnten aber genügend Geldspenden und auch viele Materialspenden gesammelt werden, um einen reibungslosen Verlauf aller Aktivitäten des Geschäftsjahres sowie des World Peace Forum 2010 zu sichern.

Um den Conseil d'Administration in der Zukunft in Finanzfragen beraten zu können, hat sich eine Gruppe von unabhängigen „financial advisors to the board of directors“ gebildet, der heute folgende

Personen angehören;
Paul Vael, Luxembourg
Luc Henzig, Luxembourg
Alex Hornung, Luxembourg
Helge Heidt, Saarbrücken
Xavier Heude, Luxembourg

In diesem Geschäftsjahr lag das Augenmerk auf einer umfangreichen Vortragstätigkeit um die Ziele der Schengen Peace Foundation und des World Peace Forums einer größeren Gruppe an Entscheidungsträgern und Multiplikatoren sowie einer breiteren Öffentlichkeit bewusst werden zu lassen.

Hierzu wurden zahlreiche Vorträge bei internationalen Tagungen und Begegnungen in Luxemburg, Europa und weltweit gehalten.

Im Rahmen ihres Zweckes hat die Stiftung die Vernetzung mit zahlreichen in- und ausländischen Institutionen weiter verstärkt. Neben Veranstaltungen und Begegnungen am Sitz der Stiftung in Schengen fand vom 9. Mai bis zum 6. Juni 2010 das World Peace Forum in Schengen statt.

Die genannten Aktivitäten wurden zumeist von ehrenamtlichen Mitarbeitern durchgeführt und die entstandenen Kosten aus dem Kapital gedeckt. Ein Teil der entstanden Aufwendungen (vor allem für die Erstellung der Publikationen der Stiftung) wurden von der Villar de Rohde Sàrl erstattet. Darüberhinaus stellt die Viliar de Rohde Sàrl der Schengen Peace Foundation nach wie vor Räumlichkeiten und Mitarbeiter unentgeltlich zur Verfügung.

Im Jahr 2010 sollten in Schengen zahlreiche Feierlichkeiten zum 25 jährigen Jubiläum der Unterzeichnung der Schengener Verträge stattfinden. So lag das zweite Augenmerk auf der Vorbereitung und Durchführung des dritten World Peace Forums. In diesem Jahr in wesentlich vergrößerter Form als in den Vorjahren.

Mit 51 Veranstaltungen und 2400 Teilnehmern wurde das World Peace Forum 2010 unter der Schirmherrschaft von EU Kommissionspräsident José Manuel Barroso ein großer Erfolg. (Siehe anbei den Rückblick mit Veranstaltungsinformationen und Presseschau).

Zur Vorbereitung auf das World Peace Forum wurden die Universitäten der Großregion und auch Hochschulen weltweit besucht. Hier wurde das World Peace Forum präsentiert, um aus den Fakultäten, Mitglieder für den neu ins Leben gerufenen „Academic Advisory Board“ zu berufen. Hierzu gehören heute:

Prof. Dr. Pierre Brunel
Université de la Sorbonne Paris IV
Prof. Dr. Philippe Poirier
Université de Luxembourg
Prof. Dr. Jean Marie Fèvre
Université de Metz, France
Franziskus Sauer
Univ. of Applied Sciences, Saarbrücken, Germany

Prof. Dr. Masahisa Deguchi
Ritsumeikan University, Kyoto, Japan

Prof. Dr. Daniel Göler
Universität Passau, Germany

Prof. Juan Andres Levermann
Universidad Católica Argentina, Buenos Aires

Prof. Dr. Charles Lindsey
University of Wisconsin, USA

Kunstsammlung

Der geplante Verkauf der ersten Kunstwerke aus der Sammlung der Stiftung konnte auf Grund der anhaltenden Finanzkrise und der allgemeinen Wirtschaftslage auch in diesem Jahr nicht konkretisiert werden. Die angesprochenen Organisationen stehen nach wie vor in Kontakt zur Stiftung und bekräftigen nach wie vor ihr Interesse an dem Ankauf einzelner Werke nach wirtschaftlicher Erholung.

Die Bemühungen des Finanzplatzes Luxembourg zur Initiierung eines Art-Fonds-Clusters, begleitet die Schengen Peace Foundation von Anfang an. Hier haben zahlreiche Termine, Gespräche und Tagungen in Luxembourg, Paris und Frankfurt stattgefunden in Zusammenarbeit mit Deloitte, Meryl Lynch, Deutsche Bank und HSBC.

Eine weitere Zu-Stiftung einer Kunstsammlung im Wert von ca. 10 Millionen Euro ist in Vorbereitung und für das Geschäftsjahr 2010/2011 geplant.

Somit verfolgt der Verwaltungsrat für 2009/2010 neben der Sicherstellung der Finanzierung durch Sponsoring und Spenden prioritär den Ausbau des Senats, des Forums, der Schriftenreihe und der Kooperation mit anderen Institutionen zur Erfüllung des Stiftungszweckes.

PWC

Rapport d'audit

Au Conseil d'Administration de Schengen Peace Foundation

Rapport sur les comptes annuels

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Schengen Peace Foundation, comprenant le bilan au 31 mai 2010, le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du Réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du Réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le Réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de Schengen Peace Foundation au 31 mai 2010, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg,

Rapport sur d'autres obligations légales et Réglementaires

Le rapport de gestion, qui relève de la responsabilité du Conseil d'Administration, est en concordance avec les comptes annuels.

Luxembourg, le 23 février 2011.
PricewaterhouseCoopers S.à r.l.
Représentée par Luc Henzig

Bilan au 31 mai 2010 (exprimé en Euros)

	Note(s)	2010 EUR	2009 EUR
ACTIF			
Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles			
- Autres installations, outillage et mobilier	3	148,00	148,00
Actif circulant			
Avoirs en banque, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse			
		<u>8 116,22</u>	<u>14 673,24</u>
Total de l'actif		<u>8 264,22</u>	<u>14 821,24</u>
PASSIF			
Fonds propres			
- Dotation initiale	4	25 000,00	25 000,00
- Perte reportée		(11 585,52)	(1 485,80)
Résultat de l'exercice		(9 864,26)	(10 099,72)
Provisions pour risques et charges			
- Autres provisions		1 200,00	1 200,00
Dettes			
- Dettes sur achats et prestations de services		<u>3 514,00</u>	<u>206,76</u>
Total du passif		<u>8 264,22</u>	<u>14 821,24</u>

L'annexe fait partie intégrante des comptes annuels.

*Compte de profits et Pertes pour l'exercice se clôturant le 31 mai 2010
(exprimé en Euros)*

		01/06/2009	01/06/2008
	Note(s)	31/05/2010	31/05/2009
		EUR	EUR
CHARGES			
Autres charges d'exploitation			
	5	20 397,40	22 978,62
Intérêts et charges assimilées			
- Autres intérêts et charges		226,00	250,63
Total des charges		<u>20 623,40</u>	<u>23 229,25</u>
PRODUITS			
Autres produits d'exploitation			
	2.1,6	10 679,50	12 756,09
Autres intérêts et produits assimilés			
		79,64	373,44
Perte de l'exercice		<u>9 864,26</u>	<u>10 099,72</u>
Total des produits		<u>20 623,40</u>	<u>23 229,25</u>

Annexe aux comptes annuels au 31 mai 2010

Note 1. Généralités. La Schengen Peace Foundation (la «Fondation») a été constituée avec effet au 22 août 2007. La durée de la Fondation est illimitée. Le siège social de la Fondation est établi à Schengen.

La Fondation a notamment pour objet de contribuer à la construction d'un monde plus pacifique, en promouvant la paix, la tolérance et la compréhension entre les peuples, l'espoir et l'amour.

La Fondation n'a aucune appartenance politique, idéologique ou religieuse.

Le moyen d'action de la Fondation est le dialogue interculturel sous forme de discussion, de publications, d'expositions et d'ateliers de jeunes artistes, de sites Internet, de rencontres, de programmes d'échange et d'éducation, d'études sur la paix et de façon générale toute forme de dialogue permettant de favoriser la réalisation de l'objet de la Fondation.

L'exercice social commence le 1^{er} juin et finit le 31 mai.

Note 2. Résumé des principaux principes comptables. Les principaux principes comptables se résument comme suit:

2.1 Dons et subventions.

Les dons et subventions d'exploitation destinés au financement des activités courantes de la Fondation sont portés au compte de profits et pertes de l'exercice auquel ils se rapportent. Ils font partie des autres produits d'exploitation.

2.2 Affectation du résultat de l'exercice.

Le résultat de l'exercice, après approbation des comptes, est affecté aux fonds propres.

2.3 Conversion des soldes en devises.

Les opérations conclues en devises sont converties aux taux de change en vigueur à la date de transaction. Les actifs, autres que les actifs immobilisés, et passifs en devises sont convertis en euros (EUR) aux taux en vigueur à la clôture de l'exercice. Les gains et pertes non-réalisés calculés au moment de la conversion sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes.

Note 3. Immobilisations corporelles. La Fondation a reçu une donation de 148 tableaux de l'artiste Matt Lamb, qui ont été comptabilisés à une valeur unitaire de EUR 1,00. Vu la Loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif et notamment les Articles 16 et 36 de cette Loi, le Ministère de la Justice a autorisé la Fondation d'accepter la donation d'oeuvres d'art dans l'Arrêté Grand-Ducal du 29 février 2008.

Note 4. Fonds propres. Les fonds propres au 31 mai 2010 se décomposent comme suit:

	EUR
Dotation initiale	25 000,00
Perte reportée	(11 585,52)
Résultat de la période	(9 864,26)
	<u>3 550,22</u>

La Fondation dispose d'une dotation initiale de EUR 25 000,00, constituée par le premier apport lors de la création.

Note 5. Charges d'exploitation. Les charges d'exploitation engagées par la Fondation se détaillent comme suit:

	EUR
- Loyers	3 450,00
- Matériel publicitaire	2 848,92
- Frais administratifs	4 572,02
- Frais divers	9 526,46
	<u>20 397,40</u>

Note 6. Autres produits d'exploitation. Les autres produits d'exploitation se composent en 2009/2010 principalement de dons pour un montant de EUR 10 679,50 (2008/2009; EUR 12 750),

Note 7. Personnel. La Fondation n'emploie pas de personnel.

Note 8. Engagement. La fondation n'a pas pris d'engagements au 31 mai 2010.

Note 9. Rémunération des administrateurs. Pendant l'exercice se clôturant le 31 mai 2010, la Fondation n'a pas versé de jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration.

Budget de l'exercice 2010/2011

Le budget de la Fondation pour l'exercice 2010/2011 est prévu de se présenter comme suit:

	EUR
CHARGES	
Autres charges d'exploitation:	
- Matériel publicitaire	5 000,00
- Honoraires notaire	2 000,00
- Frais de déplacement	10 000,00
- Internet	2 000,00
- Refacturation «Villar de Rohde S.à r.l.»	23 000,00
- Frais de Fundrasing	15 000,00
- Divers	10 000,00
	<u>67 000,00</u>

PRODUITS

- Revenu de la vente de deux tableaux d'art	50 000,00
- Sponsoring	40 000,00
- Dons	20 000,00
- Autres intérêts	3 000,00
	<u>113 000,00</u>

Référence de publication: 2011043382/235.

(110049092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

R3 Treatment Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 153.381.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 mars 2011.

Référence de publication: 2011044449/10.

(110050367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

Seventer S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 43.710.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 mars 2011.

Référence de publication: 2011044459/10.

(110050309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

Trident Luxembourg Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.746.252,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 138.308.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2011.

Référence de publication: 2011044474/11.

(110050068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

Groupe Lavagnac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 120.117.

Sole resolution taken by the board of directors on March 7, 2011

- M. Charles COX, Director and Managing-Director, born in London on March 15, 1959, residing at High Trees, Wicken Bonhunt, Saffron Walden, CB11 3UB Essex, United-Kingdom is appointed as Chairman of the Board of Directors in replacement of M. Barry Cox, deceased. His mandate should end at the Annual General Meeting of Shareholders to be called in 2012.

Suit la traduction française

Résolution unique prise par le conseil d'administration le 7 mars 2011

- Monsieur Charles COX, Administrateur et Administrateur-Délégué, né à Londres le 15 mars 1959, résidant à High Trees, Wicken Bonhunt, Saffron Walden, CB11 3UB Essex, Royaume-Uni, est nommé Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Barry Cox, décédé. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2012.

For true copy / Certifié sincère et conforme
Pour GROUPE LAVAGNAC S.A.
FIDALUX S.A.
Signature
Agent domiciliataire

Référence de publication: 2011056499/23.

(110062367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

DG IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 109, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 159.768.

— STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

ONT COMPARU:

1.- La société de droit luxembourgeois RAINIER INVEST S.A., ayant son siège social à L-4873 Lamadelaine, 84, avenue de la Gare, ici représentée par son administrateur unique Monsieur Jean-Paul DUARTE, agent immobilier, né à Pétange, le 26 mai 1971 (Matricule 1971 0526 276), demeurant à L-4804 Rodange, 10, rue de Maribor,

2.- La société de droit luxembourgeois SOGIM PROMOTIONS S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 109, route d'Esch, ici représentée par son gérant unique Monsieur Stefano GIGANTE, technicien en bâtiments, né à Luxembourg, le 15 mai 1973 (Matricule 1973 0515 297), demeurant à L-1223 Howald, 16, rue Victor Beck.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er} . Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de:

DG IMMO S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'achat, la vente, l'échange, la gestion d'immeubles et la promotion immobilière, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

La société peut également s'intéresser par voie d'apport, de fusion, d'absorption, de constitution, de participation, de crédits, d'achats d'actions, parts, obligations ou toute autre à toutes autres sociétés ou entreprises similaires susceptibles de favoriser directement ou indirectement le développement de ses affaires.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (€ 310,-) par action.

Les actions peuvent être des actions nominatives ou au porteur. Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Titre II. - Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois administrateurs au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le Conseil d'Administration peut choisir parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Art. 8. Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou deux administrateurs.

Art. 9. Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 10. Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, sous observation des dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le Conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

Art. 11. La société est engagée en toutes circonstances soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué, soit par les signatures conjointes de deux administrateurs dont obligatoirement celles des administrateurs Jean-Paul DUARTE et Stefano GIGANTE, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu de l'article 10 des statuts. Le conseil d'administration aura le pouvoir de nommer son président.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaire(s), actionnaire(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut cependant excéder six ans.

Titre III. - Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'assemblée générale statuaire se réunit à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mercredi du mois de mai de chaque année à quatorze heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée est reporté au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que ce produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 15. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Chaque fois que les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de vote en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre IV. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint au moins dix pour cent du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde. Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'assemblée générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer des dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé.

Le Conseil d'Administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit aux dividendes.

Titre V. - Dissolution, Liquidation

Art. 18. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Pour les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- RAINIER INVEST S.A., préqualifiée: cinquante actions	50
2.- SOGIM PROMOTIONS S.à.r.l., préqualifiée: cinquante actions	50
TOTAL: cent actions	100

Les actions ont été libérées en totalité par un versement sur un compte de la société de trente et un mille euro (€ 31.000,-), de sorte que cette somme se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de MILLE QUATRE CENT CINQUANTE EUROS (€ 1.450,-).

Réunion en Assemblée Générale

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prennent, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:

- a.- Monsieur Jean-Paul DUARTE, agent immobilier, né à Pétange, le 26 mai 1971 (Matricule 1971 0526 276), demeurant à L-4804 Rodange, 10, rue de Maribor,
- b.- Monsieur Stefano GIGANTE, technicien en bâtiments, né à Luxembourg, le 15 mai 1973 (Matricule 1973 0515 297), demeurant à L-1223 Howald, 16, rue Victor Beck,
- c.- Monsieur Claudio GIGANTE, employé privé, né à Putignano, Italie, le 16 octobre 1985 (Matricule 1985 1016 131), demeurant à L-1223 Howald, 14, rue Victor Beck.

- 2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire:

Monsieur Fabrice GRAINDORGE, comptable, demeurant à B-6780 Messancy, 90, rue Albert 1^{er}.

- 3.- L'adresse du siège social est fixée à L-1471 Luxembourg, 109, route d'Esch.

DONT ACTE, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état ou demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Duarte, Gigante, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 8 mars 2011. Relation: EAC/2011/3049. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Differdange, le 10 mars 2011.

Robert SCHUMAN.

Référence de publication: 2011044043/155.

(110048663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

Diag'Immo Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3961 Ehlang-sur-Mess, 35B, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 149.621.

L'an deux mille onze, le neuf mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Mademoiselle Emilie CHANSON, gérante de société, née à Thionville (France), le 27 novembre 1984, demeurant à F-57310 Bertrange, 31, Grand rue, agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de mandataire de

2) Monsieur Julien FOUST, employé privé, né à Boulay-Moselle (France), le 24 juin 1985, demeurant à F-57220 Teterchen, 12A, rue Jacques Brel et

3) Monsieur Jérôme DELIGNY, employé privé, né à Metz (France), le 27 mars 1985, demeurant à F-57155 Marly, 128, rue Gandhi.

ici représentés en vertu de deux (2) procurations lui délivrées, lesquelles après avoir été signées «ne varietur» par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants, agissant comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée DIAG'IMMO S.à r.l., ayant son siège social à L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck 1, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 149.621, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2532 du 29 décembre 2009. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune, intégralement libérées.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, sur ordre du jour conforme, à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social vers L-3961 Ehlang-sur-Mess, 35b, rue des Trois Cantons, et de modifier en conséquence le premier paragraphe de l'article 4 des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le siège social est établi dans la Commune de Reckange-sur-Mess."

Deuxième résolution

L'assemblée constate que suite à une cession de parts sociales, dûment acceptée par la société conformément à l'article 1690 du Code Civil et l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales, les cent (100) parts sociales avec une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), sont détenues comme suit:

1) 33 (trente-trois) parts sociales par Monsieur Julien FOUST, employé privé, né à Boulay-Moselle (France), le 24 juin 1985, demeurant à F-57220 Teterchen, 12A, rue Jacques Brel,

2) 33 (trente-trois) parts sociales par Monsieur Jérôme DELIGNY, employé privé, né à Metz (France), le 27 mars 1985, demeurant à F-57155 Marly, 128, rue Gandhi, et

3) 34 (trente-quatre) parts sociales par Mademoiselle Emilie CHANSON, gérante de société, née à Thionville (France), le 27 novembre 1984, demeurant à F-57310 Bertrange, 31 Grand rue.

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 900,-EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Emilie CHANSON, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 mars 2011. Relation GRE/2011/1079. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 24 mars 2011.

Référence de publication: 2011044298/52.

(110050409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

TRIOFALUX-IMMO société civile immobilière, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-5312 Contern, 7, an de Leessen.

R.C.S. Luxembourg E 2.898.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2011.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2011044480/12.

(110050601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

Wandergrek S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 39.622.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 mars 2011.

Référence de publication: 2011044492/10.

(110050294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

ALM Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 149.615.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement de siège social de l'associé unique de la Société, ALM Luxembourg Holdings S.à r.l., de l'ancienne adresse 46A, Avenue J. F. Kennedy L-1855 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15 avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg et ce avec effet au 27 mars 2010.

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note du changement de siège social du gérant de classe B avec effet au 27 mars 2010:

ALM Luxembourg Services S.à r.l., de l'ancienne adresse 46a, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15 avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011044883/19.

(110049664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

Cameron Lux IV Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.342.

Par acte notarié du 30 août 2010, le nom de l'associé unique de la Société, Cameron Luxembourg S.à r.l., a été change en "Cameron Lux III S.à r.l." et son siège social a été transféré au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Cameron Lux IV S.à r.l.

Bonn Schmitt Steichen

Référence de publication: 2011044902/13.

(110049987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

Erste Luxemburger Forderungsankaufgesellschaft AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2510 Luxembourg, 31, rue Schafsstrachen.

R.C.S. Luxembourg B 136.548.

In the year two thousand and eleven, on the seventeenth of February,
before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company ERSTE LUXEMBURGER FORDERUNG-SANKAUFGESELLSCHAFT AG, a limited liability company, existing under the laws of Luxembourg, having its registered address at L-2510 Luxembourg, 31, rue Schafsstrachen, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 136.548, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 30 January 2008, published in the official gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 26 March 2008, number 727 (hereinafter the "Company").

The extraordinary general meeting of the Company is opened at 3.30 p.m. with Mr Frank Stolz-Page, private employee, professionally residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Ms Anita Maggipinto, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Ms Martine Zellinger, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1) Amendment of article 7, paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company;
- 2) Miscellaneous.

II.- That the present or represented shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed after having been initialled *ne varietur* by the persons appearing.

III.- That the whole share capital being present or represented at the present meeting, no convening notices were necessary, the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

IV.- That the present meeting representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

Sole resolution

The general meeting of the shareholders resolves to amend the 1st paragraph of article 7 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth be read as follows:

"The Company is managed by a Board of Directors composed of at least four (4) members, of which at least one member is a Luxembourg resident. Mercator Finance Luxembourg AG shall have the exclusive right and obligation to propose candidates for the appointment of the positions on the Board of Directors. At least two (2) persons shall be appointed for the positions on the Board of Directors as Class A Directors (the "Class A Directors") and at least two (2) persons shall be appointed for the positions of the Board of Directors as Class B Directors (the "Class B Directors")."

There being no further items on the agenda, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at one thousand euro (EUR 1,000).

Whereupon the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearers, the said appearers signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-sept février,
par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ERSTE LUXEMBURGER FORDERUNG-SANKAUFGESELLSCHAFT AG, ayant son siège social à L-2510 Luxembourg, 31, rue Schafsstrachen, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.548, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 26 mars 2008, sous le numéro 727 (ci-après «la Société»).

L'assemblée est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Anita Maggipinto, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Martine Zellinger, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 7 paragraphe 1^{er} des statuts de la Société;
2. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 7 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«La Société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins quatre (4) membres, dont au moins un des membres réside au Luxembourg. Mercator Finance Luxembourg AG aura le droit exclusif et l'obligation de proposer des candidats pour la nomination des postes du conseil d'administration. Au moins deux (2) personnes devront être nommées aux postes du conseil d'administration en qualité d'Administrateurs de Classe A (les «Administrateurs de Classe A») et au moins deux (2) personnes devront être nommées aux postes du conseil d'administration en qualité d'Administrateurs de Classe B (les «Administrateurs de Classe B».)»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont approximativement estimés à la somme de mille euros (EUR 1.000).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. STOLZ-PAGE, A. MAGGIPINTO, M. ZELLINGER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 février 2011. LAC/2011 /8275. Reçu soixante quinze euros €75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 22 mars 2011.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2011044046/110.

(110048965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

Dream Team Graffé a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1342 Luxembourg, 77, rue de Clausen.

R.C.S. Luxembourg F 8.689.

— STATUTEN

Art. 1. Gründung, Name und Tätigkeit.

1. Am 11. November 2010, ist unter dem Namen Dream Team Graffé a.s.b.l. eine Interesse Gemeinschaft von gegründet worden und erneuert.

1) Die Vereinigung hat ihren Sitz in Luxemburg/Clausen.

Adresse:

Café am Déiregaard
77, rue de Clausen
L-1342 Luxembourg - Clausen

2) In Politischer und Religiöser Hinsicht ist der Verein neutral.

3) Das Bestehen des Vereins ist zeitlich unbegrenzt.

Art. 2. Zweck und Ziel.

1) Die Vereinigung erfüllt den Zweck, die Freundschaft zu erhalten.

Art. 3. Mitglieder.

1) Die Vereinigung besteht aus Aktiven und Inaktiven Mitgliedern.

2) Aktives Mitglied kann jeder werden, der seine gültige Mitgliedskarte besitzt und die Zustimmung als Mitglied von der Generalversammlung erhalten hat.

3) Inaktives Mitglied kann jeder werden, nur er kann nicht an den Versammlungen teilnehmen.

Er kann aber an allen Events und Partys teilnehmen.

Art. 4. Rechte und Pflichten der Mitglieder.

1) Die Mitglieder sind berechtigt an den Versammlungen und Generalversammlungen des Vereins teilzunehmen und haben im Rahmen der Statuten, Anspruch auf alle der Vereinstätigkeit entspringenden Vorteile und Begünstigungen.

2) Die Mitglieder sind verpflichtet die Interessen des Vereins zu wahren und an den Aufgaben des Vereins mitzuarbeiten.

Art. 5. Beendigung der Mitgliedschaft.

1) Die Mitgliedschaft eines Mitglieds erlischt durch:

a) Den freiwilligen Austritt durch Brief.

b) Den Ausschluss des Comités.

2) Der Freiwillige Austritt ist jederzeit im Laufe des Jahres möglich, muss aber schriftlich erfolgen. Beim Verbleiben von Schulden gegenüber dem Verein, müssen diese integral beglichen werden.

3) Der Ausschluss eines Mitglieds kann nur durch die Generalversammlung erfolgen wenn:

A) Das Mitglied seinem Verein Schulden nicht bezahlt, trotz Aufforderung durch eingeschriebenen Brief.

B) Bei schweren Verfehlungen (Verstößen) gegen die Statuten.

4) Ausgeschiedene oder Ausgeschlossene Mitglieder haben keinerlei Rechte mehr auf das Vermögen der Vereinigung. Eine Rückerstattung der eingezahlten Beiträge und Gebühren erfolgt nicht.

Bei Wiedereintritt während des Geschäftsjahres, muss dies wiederum schriftlich an das Comité erfolgen, und es sind die jährlichen Modalitäten in voller Höhe, rückwirkend zu leisten.

Art. 6. Finanzmittel. Die erforderlichen Mittel zur Erreichung des Vereinszwecks werden u.a. aufgebracht durch:

1. Beiträge der Aktiven und Inaktiven Mitgliedern

2. Beihilfe aus öffentlichen Mitteln

3. Geschenke, Vermächtnisse, Spenden

4. Lotterie, Tombola und dgl.

Art. 7. Mitgliedsbeiträge. Die Höhe der Mitgliedsbeiträge wird jedes Geschäftsjahr von der Generalversammlung festgelegt. Das Geschäftsjahr ist gleich mit dem Kalenderjahr.

Die Mitgliedsbeiträge müssen innerhalb eines Monats nach Festsetzung beglichen werden. Hat ein Mitglied seinen Beitrag innerhalb dieser Frist nicht beglichen, ruht seine Mitgliedschaft bis zum nächsten Beitrag. Passiert dies öfters haben wir das Recht die Mitgliedschaft bis zum nächsten Kalenderjahr zu ruhen.

Jedes Mitglied erhält eine Mitgliedskarte (Carte de Membre), gegen die Bezahlung eines alljährlichen Beitrags ausgestellt. Diese Beiträge werden prinzipiell durch den vereinseigenen Kassierer erhoben.

Bei Beendigung der Mitgliedskarte vom Kartennehmer innerhalb des Mitgliedsjahre erworben wurde, muss 14. Tage vor Ablauf der Mitgliedskarte entweder per E-Mail oder per Post gekündigt werden, sonst verlängert sich die Mitgliedschaft um ein weiteres Jahr.

Art. 8.

1) Die Generalversammlung wird innerhalb des ersten Trimesters eines jeden Jahres abgehalten.

2) Auf Beschluss des Vorstandes oder auf schriftlicher, begründetem Antrag von mindestens 2/3 der Vereinsmitgliedern, muss binnen Monatsfrist eine außerordentliche Generalversammlung mit verlanger Tagesordnung einberufen werden. Dem Antrag muss stattgegeben werden wenn die vorgelegte Tagesordnung den Vereinsstatuten entspricht.

3) Anträge zur Generalversammlung können nur vom Vorstand oder von den Aktiven Mitgliedern gestellt und auf die Aktive Tagesordnung gesetzt werden. Die Anträge müssen wenigstens 8. Tage vor der Generalversammlung, schriftlich an den Vorstand gesandt werden oder von diesem selbst beschlossen sein.

4) Einberufung der Generalversammlung hat der Vorstand durch einen Aushang an die Mitglieder vorzunehmen und dies 10. Tage vor dem stattfindendem Datum der Generalversammlung.

Die Mitglieder im Ruhestand, werden schriftlich oder telefonisch benachrichtigt.

5) Die Generalversammlung wird gebildet aus dem Vorstand, den Kassenrevisoren und den Aktiven Mitgliedern der Vereinigung.

6) Der Vorsitz der Generalversammlung obliegt dem Präsidenten, bei dessen Verhinderung, dem Sekretär.

7) Diese Generalversammlung unterliegt nicht denen Vereinsversammlungen, wie es in einem lizenziertem Sportclub abgehalten wird.

Das heißt das die Generalversammlung von Dream Team Graffé a.s.b.l. nicht so abläuft wie manche es gewohnt sind von anderen Fussballclubs.

Dies behält sich der Club vor es so zu machen wie sie es für richtig halten.

8) Gültige Beschlüsse können nur über Anträge gefasst werden.

Die auf der Tagesordnung stehen. Ausgenommen sind Anträge gefasst auf Einberufen einer Aussergewöhnlichen Generalversammlung (z.B. Ausschluss eines Mitglieds). Statutenänderungen können nur auf einer Generalversammlung vorgenommen werden, falls sie auf der Tagesordnung aufgeführt sind. Die Reihenfolge der Tagesordnung ist einzuhalten, falls die Generalversammlung keinen andere Entscheidung trifft.

9) Die Generalversammlung ist beschlussfähig, wenn 2/3 der Mitglieder anwesend ist. Ist die Generalversammlung nicht beschlussfähig, wird binnen 14. Tage eine zweite mit gleicher Tagesordnung einberufen, falls dies auch bei der zweiten nicht beschlussfähig ist wird sie durch das Comité des Vereins beschlussfähig. Wie Beschlüsse Generalversammlung sind für alle Mitglieder bindend.

10) Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse mit absoluter Stimmenmehrheit (der Mehrheit der Stimmen aller anwesenden Mitglieder und des Comités.) Beschlüsse, betreffend die Änderungen der Statuten oder die Auflösung der Vereinigung bedürfen einer Mehrheit von 5/6 der Stimmen der anwesenden Mitglieder und des Comités.

11) Alle Wahlen werden durch Beschluss der Generalversammlung, geheim oder durch Handheben ausgeführt.

12) Die Entscheidungen treten nach der Generalversammlung sofort in Kraft.

Référence de publication: 2011046331/91.

(110050510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

sHs, Sweet Home Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 115.517.

L'an deux mille onze, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de «SWEET HOME SERVICES S.à r.l.» en abrégé «sHs», une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-8010 Strassen, route d'Arlon 270, constituée

suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial»), numéro 1195 du 26 juin 2006 (ci-après: «la Société»).

La Société a été inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 115 517.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 04 août 2009, publié au Mémorial, numéro 1724 du 07 septembre 2009.

L'assemblée se compose actuellement des deux (2) associés, à savoir:

1.- Madame Brigitte LEFAY, sans profession, née le 24 septembre 1955 à Flocques 76, France, demeurant à L-6195 Imbringen, 4 Cité Beaulieu, détentrice actuellement de deux cent seize (216) parts sociales de la Société;

2.- Monsieur François LEFAY, ouvrier qualifié, né le 24 septembre 1955 à Flocques 76, France, demeurant à L-6195 Imbringen, 4 Cité Beaulieu,

détenteur actuellement de quatre-vingt-quatorze (94) parts sociales de la Société.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs résolutions, prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

Première résolution

Cessions de parts sociales

Monsieur François LEFAY, prénommé,

cède et transporte par les présentes, en pleine propriété, sous la garantie de fait et de droit,

dix-neuf (19) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) la Société,

à Madame Brigitte LEFAY, prénommée, ce acceptant,

pour le prix total de MILLE NEUF CENTS EUROS (1'900.- EUR), que le cédant déclare avoir reçu avant la passation des présentes et hors présence du notaire instrumentant, ce dont quittance.

Ensuite les associés déclarent accepter au nom et pour compte de la Société, lesdites cessions de parts sociales ci-avant documentées et les considérer comme dûment signifiées à la Société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil et conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Deuxième résolution

Afin de refléter ladite cession de parts sociales, les associés ont décidé que les trois cent dix (310) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune et représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) sont désormais réparties les deux (2) seuls associés ci-après de la façon suivante:

1.- Madame Brigitte LEFAY, sans profession, née le 24 septembre 1955 à Flocques 76, France, demeurant à L-6195 Imbringen, 4 Cité Beaulieu,

détentrice de deux cent trente-cinq (235) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) intégralement libérées;

2.- Monsieur François LEFAY, ouvrier qualifié, né le 24 septembre 1955 à Flocques 76, France, demeurant à L-6195 Imbringen, 4 Cité Beaulieu,

détenteur de soixante-quinze (75) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) intégralement libérées.

Frais

Les frais et honoraires auxquels les présentes donneront lieu sont à charge de la cessionnaire qui s'oblige expressément à leur acquittement.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: B. LEFAY, F. LEFAY, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 mars 2011. Relation: EAC/2011/4196. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011044471/59.

(110050563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

Anima Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 60.170.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 17 mars 2011:

Sont réélus au Conseil d'Administration pour une période se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2012:

- Mr CARCATERRA Armando, président du Conseil d'Administration, 7, Galleria de Christoforis, I-20121, Milano

- Mr LANFRANCHI Giorgio, membre du Conseil d'Administration, 7, Galleria de Christoforis, I-20121, Milano

- Mr OSSOLA Charles, membre du Conseil d'Administration, 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132, Luxembourg

A démissionné du Conseil d'Administration avec effet au 17 mars 2011:

- Mr Nicola Vasta, membre du Conseil d'Administration 3-5 Gessnerallee, CH-8001, Zurich

Est élu au Conseil d'Administration pour une période se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2012:

- Mr VALENTE André, membre du Conseil d'Administration, 12, Brunngässlein, CH - 4052, Basel

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ANIMA Management Company SA.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A

Martin Rausch / Peter Sasse

Director / Associate Director

Référence de publication: 2011044887/21.

(110049761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

Avon Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 1.282.432.300,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 98.931.

—
EXTRAIT

Il a été notifié à la société que l'adresse du gérant suivant a été modifiée comme suit:

- M. Erik DaRosa, Gérant, né le 10 octobre 1971, à Fall River, Massachussets, USA, adresse, 333 River Street, Apartment 1225, Hoboken, NJ 07030, USA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 29 Mars 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011044892/14.

(110049873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

Groovy Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4979 Fingig, 48, rue Nicolas Margue.

R.C.S. Luxembourg B 157.646.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011045879/14.

(110051624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

**Mobile2Web (US) S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Tiagala Holding S.A.).**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 44, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 98.260.

L'an deux mille onze, le dix mars.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de TIAGALA HOLDING S.A., établie et ayant son siège à L-2310 Luxembourg, 44, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 98.260, constituée suivant acte du notaire Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 166 du 10 février 2004, modifié suivant acte du notaire Marc LECUIT de résidence à Redange-sur-Attert en remplacement de Maître Gérard LECUIT de résidence à Luxembourg du 31 décembre 2004, publié au susdit Mémorial C, numéro 390 du 28 avril 2005, modifié suivant acte du notaire Paul DECKER de Luxembourg en date du 25 juin 2009, publié au susdit Mémorial C, numéro 1509 du 5 août 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Luc LESIRE, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Koen VAN HUYNEM, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Elisabeth VAN DER WILT, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transformation de la société en SOPARFI.
2. Modification de l'article 4 des statuts.
3. Changement de la dénomination de la société en MOBILE2WEB (US) S.A.
4. Modification de l'article 1^{er} des statuts.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et par conséquent l'article 4 des statuts et lui donne désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut:

- participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière;
- prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations;
- réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles et commerciales liées directement ou indirectement à son objet;
- avoir un établissement commercial ouvert au public;
- réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts;
- faire l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société et par conséquent l'article 1^{er} des statuts, lequel aura désormais le teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MOBILE2WEB (US) S.A.."

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: LESIRE, VAN HUYNEGEM, VAN DER WILT, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 21 mars 2011. REM/2011/370. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 30 mars 2011.

Référence de publication: 2011044478/72.

(110050442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

Phoenix Contact S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10A, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 20.062.

Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet unter dem Namen CITO BENELUX JVS SCHINTGEN S.à r.l. gemäß Urkunde vom 22. Dezember 1982, aufgenommen durch den in Petingen residierenden Notar Georges d'HUART, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nr. 30 vom 1. Februar 1983. Die Satzungen der Gesellschaft wurden geändert, gemäß Urkunden vom 27. Mai 1983, aufgenommen durch denselben Notar, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nr. 180 vom 20. Juli 1983; vom 16. Dezember 1985, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nr. 52 vom 27. Februar 1986 und vom 23. Dezember 1987, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nr. 103 vom 19. April 1988, sowie gemäß Urkunden aufgenommen durch den in Luxemburg residierenden Notar Paul FRIEDERS, vom 28. August 1991 veröffentlicht Im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C Nr. 89 vom 16. März 1992 und vom 19. Dezember 1991, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nr. 258 vom 15. Juni 1992, sowie gemäß Urkunde aufgenommen durch den in Petingen residierenden Notar Georges d'HUART, vom 19. Dezember 2001, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nr. 649 vom 26. April 2002, sowie gemäß Urkunde aufgenommen durch den in Sassenheim residierenden Notar Jean-Joseph WAGNER, vom 5. März 2010, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nr. 951 vom 6. Mai 2010.

Die Jahresabschlusskonten zum 31. Dezember 2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PHOENIX CONTACT, S.à r.l.

Gesellschaft mit beschränkter Haftung

Unterschriften

Die Geschäftsführung

Référence de publication: 2011058702/29.

(110064996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

Base 2000 S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 72.581.

Le siège social de la société BASE 2000 S.A., société anonyme, de droit luxembourgeois, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72.581, jusqu'alors établi au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, a été dénoncé avec effet au 25 mars 2011 par le domiciliataire UniCredit Luxembourg S.A.

Luxembourg, le 25 Mars 2011.
UniCredit Luxembourg S.A.
Signatures

Référence de publication: 2011044894/12.

(110049477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

Hodge's Bay Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 22.132.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil onze, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Isabel Dias, employée privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.
«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société Wesholding S.à r.l., ayant son siège social à Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, République des Seychelles,

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme HODGE'S BAY HOLDINGS S.A., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 22.132, a été constituée suivant acte reçu par Me André-Jean-Joseph Schwachtgen le 16 octobre 1984, publié au Mémorial C numéro 320 de 1984.

II.- Que le capital social de la société anonyme HODGE'S BAY HOLDINGS S.A., prédésignée, s'élève actuellement à USD 300.000,00- (trois cent mille dollars), représentés par 300 (trois cents) actions d'une valeur nominale de USD 1.000 (mille dollars) chacune.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société HODGE'S BAY HOLDINGS S.A.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 mars 2011. LAC/2011/14420. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2011.

Référence de publication: 2011044676/48.

(110050594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2011.

J.P. Morgan Partners Global Investors (Selldown II) Luxembourg, S.à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 114.695.

Suite à une erreur intervenue dans la dénomination de l'associée J.P. MORGAN Luxembourg I S.à.r.l., la dénomination correcte de l'associée est la suivante:

- J.P. MORGAN PARTNERS LUXEMBOURG I, S.à.r.l., ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 121 436.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

J.P. MORGAN PARTNERS GLOBAL INVESTORS (SELLOWN II) Luxembourg, S.à.r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011044937/16.

(110049963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

J.P. Morgan Partners Global Investors (Selldown) Luxembourg, S.à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 105.131.

Suite à une erreur intervenue dans la dénomination de l'associée J.P. MORGAN Luxembourg I S.à.r.l., la dénomination correcte de l'associée est la suivante:

- J.P. MORGAN PARTNERS LUXEMBOURG I, S.à.r.l., ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 121436.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

J.P. MORGAN PARTNERS GLOBAL INVESTORS (SELLOWN) Luxembourg, S.à.r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011044938/16.

(110049958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

Belfe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.325.

Il résulte des décisions suivantes de l'associé unique de la Société du 6 avril 2011:

1. Acceptation de la démission de l'Administrateur de catégorie A suivant: Mr Kyung Yong LEE, né le 7 juin 1965 à Seoul, République de Corée avec effet au 31 janvier 2011.

2. Acceptation de la démission de l'Administrateur de catégorie A suivant: Mr Paolo OPROMOLLA, né le 27 septembre 1959 à Bologne, Italie avec effet au 6 avril 2011.

3. Révoquer la nomination du Commissaire aux comptes suivant: Ernst & Young S.A. avec effet au 6 avril 2011.

4. Nomination du Commissaire aux comptes suivant:

EQ Audit S.à r.l, 2 rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, avec effet au 6 avril 2011 pour une durée de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belfe S.A.

Johannes L. de Zwart

Administrateur B

Référence de publication: 2011055266/19.

(110061539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.
